



Rapport de gestion 2021



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation**

Comptes annuels 2021

Innosuisse

Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Tél. +41 58 461 61 61

info@innosuisse.ch
www.innosuisse.ch

Table des matières

Table des matières	2
Bilan	3
Compte de résultat	4
Tableau de variation des capitaux propres	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Annexe	7
1. Activité opérationnelle	7
2. Établissement des comptes	7
3. Principes régissant l'établissement des comptes	8
4. Principales estimations et appréciations de la direction	12
5. Gestion des risques financiers	13
Explications relatives au bilan	14
6. Liquidités	14
7. Créances résultant de transactions sans contrepartie	14
8. Autres créances	14
9. Tableau de variation des immobilisations (immobilisations incorporelles)	15
10. Engagements résultant de transactions sans contrepartie	16
11. Autres engagements	16
12. Instruments financiers	17
13. Provisions	18
14. Engagements de prévoyance en faveur du personnel	19
Explications relatives au compte de résultat	24
15. Produits	24
16. Encouragement de l'innovation	25
17. Projets d'innovation internationaux	26
18. Charges de personnel	27
19. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28
Autres informations	29
20. Engagements contractuels : contributions octroyées pour le futur	29
21. Engagements contractuels : contributions octroyées pour les périodes futures	30
22. Opérations commerciales avec des institutions et des parties liées	31
23. Redevances des leasings opérationnels	32
24. Engagements contractuels : frais généraux octroyés pour le futur	32
25. Information sectorielle	32
26. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels	32

Bilan

(en KCHF)	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
Liquidités	6	10'797	17'153
Créances résultant de livraisons et prestations		4	1
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7	7'569	11'568
Autres créances	8	1	72
Compte de régularisation d'actifs		0	0
Actifs circulants		18'371	28'793
Immobilisations incorporelles	9	3'753	1'597
Actifs immobilisés		3'753	1'597
Total actifs		22'124	30'390
Engagements résultant de livraisons et prestations		542	621
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	10	8'921	11'389
Autres engagements	11	1'850	1'537
Compte de régularisation de passifs		261	285
Provisions à court terme	13	575	618
Engagements à court terme		12'149	14'451
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	10	93	408
Engagements de prévoyance	14	4'235	4'904
Provisions à long terme	13	242	180
Engagements à long terme		4'571	5'492
Résultat de l'exercice		-5'832	-18'774
Report des pertes / bénéfices		4'595	-2'247
Réserves libres		4'604	25'625
Réserves affectées		100	4'695
Réserves de réévaluation des engagements de prévoyance		1'937	1'149
Capitaux propres		5'404	10'448
Total passifs		22'124	30'390

Compte de résultat

(en KCHF)	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
Contribution financière de la Confédération	15	285'343	249'817
Contribution financière de la Confédération aux loyers	15	646	646
Fonds de tiers provenant d'organisations européennes	15	7	115
Autres revenus	15	332	907
Produits		286'328	251'486
Encouragement de projets d'innovation	16, 17	-247'934	-197'992
Entrepreneuriat fondé sur la science	16	-9'034	-7'973
Transfert de savoir et de technologie (TST)	16	-9'747	-6'686
Programmes d'encouragement thématiques	16	-4'784	-39'320
Encouragement de l'innovation		-271'499	-251'971
Charges de personnel	18	-14'029	-12'200
Charges de biens et services	19	-5'816	-5'316
Autres charges d'exploitation	19	-485	-653
Amortissements	9	-286	-157
Charges de fonctionnement		-20'615	-18'326
Résultat d'exploitation		-5'786	-18'812
Revenus financiers		5	47
Charges financières		-51	-9
Résultat financier		-46	38
Résultat de l'exercice		-5'832	-18'774

Tableau de variation des capitaux propres

(en KCHF)	Report pertes et bénéfices	Réserves libres	Réserves affectées	Réserves de rééva- luation	Capitaux propres
État au 1.1.2020	2'308	25'625	140	-2'308	25'765
Résultat de l'exercice	-18'774	0	0	0	-18'774
Variation des engagements en matière de pré- voyance professionnelle	0	0	0	3'457	3'457
Résultat global	-16'466	25'625	140	1'149	10'448
Dissolution des réserves	40	0	-40	0	0
Constitution des réserves	-4'595	0	4'595	0	0
État au 31.12.2020 avant affectation du bénéfice	-21'021	25'625	4'695	1'149	10'448
Affectation du bénéfice 2020					
Dissolution des réserves	21'021	-21'021	0	0	0
État au 31.12.2020 après affectation du bénéfice	0	4'604	4'695	1'149	10'448
État au 1.1.2021	0	4'604	4'695	1'149	10'448
Résultat de l'exercice	-5'832	0	0	0	-5'832
Variation des engagements en matière de pré- voyance professionnelle	0	0	0	788	788
Résultat global	-5'832	4'604	4'695	1'937	5'404
Dissolution des réserves	4'595	0	-4'595	0	0
Constitution des réserves	0	0	0	0	0
État au 31.12.2021 avant affectation du bénéfice	-1'237	4'604	100	1'937	5'404
Proposition d'affectation du bénéfice 2021					
Dissolution des réserves	1'237	-1'237	0	0	0
État au 31.12.2021 après affectation du bénéfice	0	3'367	100	1'937	5'404

L'affectation du résultat 2020 a été effectuée conformément à la décision du Conseil fédéral du 21.04.2021 (compensation à hauteur de 21 MCHF par des réserves libres). Les réserves affectées concernent un projet informatique toujours en cours (archivage 100 KCHF). La dissolution des réserves affectées concerne les projets du plan d'action Numérisation de l'année précédente, qui avaient été reportés en raison de la pandémie de coronavirus. Les réserves qui ont été constituées pour ces projets ont été totalement libérées et versées en 2021 (4'595 KCHF). La variation des réserves de réévaluation concerne les engagements en matière de prévoyance professionnelle.

Tableau des flux de trésorerie

(en KCHF)	Annexe	2021	2020
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle			
Résultat de l'exercice		-5'832	-18'774
Postes du compte de résultat sans effet sur la trésorerie			
Amortissements	9	286	157
Variation des engagements de prévoyance	14	120	339
Variation des autres provisions	13	20	-396
Inscription de prestations propres à l'actif	9, 15	-307	0
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements			
Variation des créances résultant de livraisons et prestations		-3	12
Variation des créances résultant de transactions sans contrepartie	7	3'999	6'329
Variation des autres créances	8	70	-37
Variation des régularisations d'actifs		0	2
Variation d'engagements résultant de livraisons et prestations		-79	256
Variation d'engagements de transactions sans contrepartie	10	-2'783	-9'585
Variation des autres dettes	11	312	-189
Variation des régularisations de passifs		-24	176
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'exploitation		-4'221	-21'711
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations corporelles		0	0
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	9	-2'134	-1'257
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		-2'134	-1'257
Variation des liquidités			
Liquidités au 1.1.		17'153	40'122
Variation des liquidités		-6'356	-22'969
Liquidités au 31.12.	6	10'797	17'153

Annexe

1. Activité opérationnelle

Innosuisse, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique, qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Elle a son siège à Berne. La mission, l'organisation, les organes et les instruments d'Innosuisse sont définis par la loi sur Innosuisse (LASEI) et la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Les tâches d'Innosuisse consistent à encourager l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Aujourd'hui, la clef de la réussite économique réside dans l'association du savoir, de l'expérience, de la recherche et du développement. Innosuisse promeut de manière ciblée la collaboration entre science et marché à travers des projets d'innovation, le réseautage, la formation et le coaching.

2. Établissement des comptes

Normes appliquées et informations générales

Les présents comptes annuels d'Innosuisse sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

En tant qu'unité administrative de l'administration fédérale décentralisée disposant de sa propre comptabilité, Innosuisse est entièrement intégrée dans les « comptes consolidés de la Confédération », conformément à l'art. 55 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC). Les présents comptes annuels sont les comptes individuels de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le bilan est arrêté au 31 décembre 2021. Ces comptes annuels sont présentés en francs suisses, la monnaie fonctionnelle d'Innosuisse.

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 24 février 2022 par le Conseil d'administration. L'évaluation est basée sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique. Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur utilité économique potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des réévaluations, ou au coût d'acquisition amorti.

Nouvelles normes et normes modifiées

Les changements de principes comptables résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective soit expressément prescrite. Lorsqu'une norme est appliquée avant la date de son application obligatoire, ce fait est communiqué.

Aucune nouvelle norme n'est entrée en vigueur durant l'exercice 2021.

Innosuisse n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et modifications de normes existantes suivantes, déjà publiées, qui sont obligatoires pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou ultérieurement. L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes financiers d'Innosuisse.

Norme	Désignation	Entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1.1.2023
IPSAS 42	Avantages sociaux (nouvelle norme)	1.1.2023
IPSAS 36	Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise (ajouts / améliorations)	1.1.2023

3. Principes régissant l'établissement des comptes

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces en francs suisses, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers ainsi que le solde du compte de dépôt auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF). Géré sous la forme de compte-courant, ce compte accueille les excédents en liquidités ainsi que les prêts de l'AFF octroyés aux conditions du marché afin de garantir la solvabilité d'Innosuisse (art. 20 LASEI). Les liquidités sont évaluées au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de livraisons et prestations sont des créances avec contrepartie directe. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de transactions sans contrepartie directe

Les créances résultant de transactions sans contrepartie directe comprennent les demandes de restitution de mesures d'encouragement, les créances envers les organisations européennes pour des contrats en cours ou échus conclus avec ces organismes dans le cadre des mesures d'encouragement de l'innovation ainsi que les créances envers la Confédération pour des contributions financières.

Les créances résultant de transactions sans contrepartie directe sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue. Le seuil d'inscription à l'actif se situe à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 - 8

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

Immobilisations incorporelles

La première comptabilisation des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de production. Le seuil d'inscription à l'actif pour les immobilisations incorporelles acquises se situe à 100 KCHF. Les coûts de la phase de conception et de réalisation peuvent être capitalisés uniquement si les critères suivants sont cumulativement remplis :

- les coûts d'acquisition / de production peuvent être déterminés de manière fiable;
- l'immobilisation incorporelle est identifiable, c'est-à-dire que l'actif est séparable ou fondé sur des droits contractuels ou légaux;

- le pouvoir de disposition sur l'immobilisation incorporelle est donné;
- il est probable qu'Innosuisse tirera un bénéfice économique futur de l'immobilisation incorporelle.

La première comptabilisation des licences de logiciels achetées se fait à leurs coûts d'acquisition. Il s'agit du prix d'achat et des autres frais engagés pour la mise en service (par exemple la configuration).

Les logiciels capitalisés sont amortis de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue (de trois à sept ans) et sont inscrits au compte de résultat en tant qu'amortissement des immobilisations. Innosuisse ne capitalise pas les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Logiciel standard	3
Logiciel spécifique	3 – 7
Immobilisations en développement (immobilisations incorporelles)	Pas d'amortissement

La valeur résiduelle, la durée d'utilisation et la méthode d'amortissement d'une immobilisation immatérielle sont examinées chaque année, et au besoin, adaptées.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations sont évalués selon leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évalués à la date de clôture des comptes au taux alors applicable.

Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe

Les engagements résultant de transactions sans contrepartie directe comprennent les engagements envers les universités, hautes écoles, PME, startup et autres bénéficiaires de mesures d'encouragement de l'innovation d'Innosuisse pour des contrats conclus avec ces organismes.

Innosuisse reconnaît les charges d'encouragement de l'innovation dès que la documentation nécessaire à la valorisation de l'obligation est parvenue à Innosuisse et que la sortie de fonds est irrévocable. Les financements accordés sont présentés à la section 20 en tant qu'engagements non portés au bilan.

Les engagements dans le cadre de projets cofinancés concernant des organisations européennes sont comptabilisés partiellement en euros. Ils sont évalués durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération et, à la date de clôture des comptes, au taux alors applicable.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des engagements potentiels basés sur des événements passés. Le montant et le calendrier des engagements sont incertains mais peuvent être estimés. Le montant de la provision correspond à la valeur attendue des futures sorties de trésorerie.

Si un engagement ne peut être estimé avec une fiabilité suffisante, il est déclaré comme un passif éventuel. L'évaluation des provisions est basée sur la meilleure estimation possible des dépenses prévues.

Provisions liées aux primes de fidélité

Une prime de fidélité est octroyée après dix années de service auprès d'Innosuisse. Elle est fixée d'après le montant du salaire prévu lorsque la prime sera effectivement due. Elle consiste :

- en la moitié du salaire mensuel après 10 années de service ;
- en la moitié du salaire mensuel après 15 années de service ;
- en un salaire mensuel après 20 années de service ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de service.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Innosuisse est affiliée à la caisse de prévoyance de la Confédération. Deux plans de prévoyance existent pour les collaborateurs d'Innosuisse concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 3 RPEC) : un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la classe salariale 23 et un plan pour cadres pour les collaborateurs à partir de la classe salariale 24. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). Innosuisse n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Elle s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assuré.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 39, les régimes de retraite de la Confédération sont classés comme des régimes à prestations définies. En vertu de cette norme, les plans de prévoyance de la Confédération sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IPSAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements de prévoyance en faveur du personnel inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations (Defined Benefit Obligation, DBO), après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées. Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu des hypothèses démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financières (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt projeté des avoirs de vieillesse). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'escompte.

Dans le compte de résultats, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel.

Les gains et les pertes actuariels ainsi que les gains et les pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans le capital propre pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et

les pertes actuariels découlent de modifications des hypothèses retenues et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

La prise en compte du partage des risques dans l'évaluation des engagements de prévoyance s'effectue en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses établies du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, l'hypothèse retenue est que le conseil de fondation de la Caisse de prévoyance continuera de prendre des mesures visant à maintenir l'équilibre financier de celle-ci et à éviter la redistribution systématique des avoirs des assurés actifs vers les retraités. Dans le plan de mise en œuvre, la seule (et la plus probable) mesure de réduction des risques consisterait à abaisser le taux de conversion jusqu'à un niveau jugé correct du point de vue actuariel. Le calcul se fonde sur l'hypothèse d'un abaissement du taux de conversion à 4,7%.

Même dans l'hypothèse d'une réduction future des prestations (à la suite d'un abaissement du taux de conversion), il subsiste une lacune de financement structurelle, qui fera l'objet d'une répartition actuarielle entre l'employeur et l'employé dans le cadre d'une seconde étape. L'hypothèse retenue ici est que la participation de l'employeur au financement de cette lacune est de 60 % au plus, conformément à la répartition actuelle des cotisations d'épargne réglementaires. La part incombant à l'employé est divisée, sur la base d'un forfait fondé sur les années de service passées et futures, en une contribution au financement déjà fournie et une autre encore à effectuer. La contribution déjà fournie réduit la valeur actuelle de l'engagement de prévoyance de l'employeur, tandis que la contribution restant à accomplir réduit le coût des services futurs de l'employeur.

Suite à l'introduction du Risk Sharing, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du Risk Sharing ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

Conversion des monnaies étrangères

Les liquidités, les créances et les engagements basés sur une monnaie étrangère sont évalués selon le cours applicable le jour de la clôture des comptes.

Monnaie	31.12.2021	31.12.2020
Euro (EUR)	1.03589	1.08168

Capital propre

Innosuisse est une institution de droit public et ne dispose de ce fait pas de capital souscrit. Selon l'art. 19 LASEI, Innosuisse peut constituer des réserves. Celles-ci ne peuvent toutefois pas dépasser 10 % du budget annuel correspondant. Les fonds de tiers ne sont pas inclus.

Produits

Selon la LASEI, Innosuisse finance ses activités par les moyens suivants :

- les indemnités versées par la Confédération ;
- les fonds de tiers ;
- les restitutions au sens de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions.

Les indemnités versées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 18, al. 1 et 2, et 19 à 24, ainsi qu'à l'art. 28, al. 2, LERI. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année pour laquelle le montant a été alloué. Cette indemnité comprend un

montant pour le loyer des locaux administratifs dont s'acquitte Innosuisse auprès de l'OFCL.

En outre, des organismes européens d'encouragement de l'innovation versent à Innosuisse des contributions liées à des projets spécifiques. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels, sont traités comme des contributions transitoires et sont déduits des contributions d'encouragement brutes d'Innosuisse.

Résultat financier

Les différentes rubriques du résultat financier sont comptabilisées selon le principe du produit brut.

4. Principales estimations et appréciations de la direction

Innosuisse établit ses comptes annuels conformément aux normes IPSAS. L'agence utilise à cette fin des estimations et des appréciations de la direction qui peuvent affecter les actifs et les passifs, les produits et les charges ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels au cours de la période sous revue. Bien que ces estimations aient été faites par la direction en toute connaissance des événements en cours et des éventuelles mesures qu'Innosuisse pourrait être amené à prendre à l'avenir, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et évaluations. Les domaines impliquant un degré élevé d'incertitude d'estimation ou d'évaluation de la direction sont indiqués ci-dessous.

Durée d'utilisation et dépréciation d'immobilisations incorporelles

Lors de l'estimation de la durée d'utilisation d'une immobilisation incorporelle, l'on prend en compte l'utilisation prévue, les développements technologiques et l'expérience acquise avec des actifs comparables. Un changement dans l'estimation de la durée d'utilisation peut avoir un impact sur le calcul des amortissements futurs.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à une réévaluation s'il existe des indications spécifiques que leur valeur comptable pourrait être surévaluée. Leur valeur est déterminée sur la base d'estimations et d'hypothèses faites par la direction concernant la rentabilité future de ces immobilisations. Les valeurs effectivement atteintes peuvent différer de ces estimations.

Provisions et passifs éventuels

Selon les circonstances, des actions en justice peuvent être exercés contre Innosuisse dans le cadre de ses activités ordinaires. La direction doit évaluer la probabilité de telles revendications, qui sont incertaines au moment de la clôture des comptes, et estimer le montant de la dépense éventuelle afin de refléter le risque de manière adéquate dans une provision. Par conséquent, des différences peuvent apparaître entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction.

Engagements en matière de prévoyance professionnelle

Les charges et les engagements de prévoyance sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont basés sur des hypothèses actuarielles, telles que le rendement à long terme attendu des avoirs de prévoyance, l'évolution attendue des salaires et des rentes, l'espérance de vie des employés assurés, le taux d'actualisation des engagements de prévoyance ou le partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing). En raison de la nature à long terme des engagements, les hypothèses retenues dans les calculs sont assujetties à d'importantes incertitudes.

5. Gestion des risques financiers

Innosuisse dispose d'un système de gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) interne et d'un système de contrôle interne (SCI), tous deux basés sur une politique pertinente des risques à laquelle contribuent le Conseil d'administration, la direction et les collaborateurs d'Innosuisse.

Le système de contrôle interne (SCI) et le système de gestion des risques sont mis en œuvre chaque année ce qui permet notamment de vérifier, d'une part, l'exhaustivité de la documentation des processus, en particulier sous l'angle des risques et des contrôles, et, d'autre part, l'efficacité des contrôles.

Le fait de présenter annuellement de manière appropriée les rapports à la direction et au comité audit et compliance (ACC) du conseil d'administration ainsi qu'au conseil d'administration lui-même, vise à garantir et à développer en permanence la transparence des risques et donc la culture du risque.

Risque de change

Innosuisse possède un compte en euros, sur lequel sont versés les fonds de tiers reçus en euros et à partir duquel les engagements sont payés en euros.

Dans le cadre du programme Eurostars-2, des montants sont versés en euros par l'organisation européenne à Innosuisse pour sa participation aux projets Eurostars-2. Innosuisse planifie les versements relatifs à ces projets de manière à ce que tous les montants en euros perçus soient reversés par la suite ou à l'avance aux entreprises subventionnées. L'évaluation annuelle des avoirs en devises étrangères donne lieu à des ajustements d'évaluation.

Risque de fluctuation des cours

Innosuisse n'est exposée à aucun risque de fluctuation des cours sur un marché. Elle ne possède pas de placements financiers, de stocks ni d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit et de défaillance

La majeure partie des ressources financières d'Innosuisse provient des contributions fédérales. En outre, les liquidités sont investies sans risque auprès de la Confédération. Aucune provision pour créances douteuses n'est constituée, car les activités d'exploitation d'Innosuisse font qu'il n'y a pas de risque important de défaillance sur les créances.

Risque de liquidité

Innosuisse dispose de réserves de liquidités suffisantes. En cas de manque de liquidités, l'art. 20, al. 2, LASEI prévoit que la Confédération accorde des prêts à Innosuisse aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité.

Risque lié aux taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie

Innosuisse n'a actuellement aucun engagement portant intérêt. C'est pourquoi il peut être renoncé pour le moment à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt. Toutes les liquidités sont placées auprès de la Poste ou de la Confédération. Cette concentration ne représente aucun risque accru en raison de la bonne solvabilité des débiteurs.

Explications relatives au bilan

6. Liquidités

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
PostFinance	1'391	13'029
PostFinance (EUR)	8'406	4'024
Administration fédérale des finances (AFF)	1'000	100
Liquidités	10'797	17'153

7. Créances résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Restitutions dans le périmètre de consolidation de la Confédération	0	112
Autres créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération	0	0
Restitutions d'autres partenaires de recherche	283	256
Créances de fonds de tiers	7'285	11'199
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7'569	11'568
Aucune échéance	7'285	11'199
Échéance 1 à 30 jours	283	368
Échéance 31 à 90 jours	0	0
Échéance à plus de 90 jours	0	0
Ajustement de valeur	0	0
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7'569	11'568

Les créances liées à des fonds de tiers prennent en compte les programmes AAL (Active Assisted Living) et EU-REKA Eurostars-2. Les avoirs AAL s'élèvent à 1'995 KCHF. Les avoirs Eurostars-2 de 5'290 KCHF sont en euros. Les organisations européennes règlent les créances après vérification des déclarations soumises par Innosuisse.

8. Autres créances

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Créances envers les assurances sociales	1	72
Créances envers les collaborateurs et les organes de milice	0	0
Diverses créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération	0	0
Diverses créances	0	0
Autres créances	1	72

9. Tableau de variation des immobilisations (immobilisations incorporelles)

(en KCHF)	Immobilisations en cours	Innolink	Analytics	ERP	Autres	Total
Coûts d'acquisition						
État au 1.1.2020	0	0	622	151	0	773
Entrées	1'257	0	0	0	0	1'257
Sorties	0	0	0	0	0	0
État au 31.12.2020	1'257	0	622	151	0	2'030
Entrées	2'442	2'696	0	0	387	5'525
Sorties	-3'083	0	0	0	0	-3'083
État au 31.12.2021	616	2'696	622	151	387	4'472
Amortissements cumulés						
État au 1.1.2020	0	0	229	47	0	276
Entrées	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	131	26	0	157
Sorties	0	0	0	0	0	0
État au 31.12.2020	0	0	360	73	0	433
Entrées	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	64	131	26	65	286
Sorties	0	0	0	0	0	0
État au 31.12.2021	0	64	491	99	65	719
Valeur comptable nette au 31.12.2020	1'257	0	262	78	0	1'598
Valeur comptable nette au 31.12.2021	616	2'631	131	52	323	3'753

Innosuisse dispose de deux applications informatiques à forte valeur ajoutée : un système ERP de base et l'application spécialisée « Analytics » pour l'exécution de son activité d'encouragement. Durant l'exercice 2021, un nouveau système de reporting (présenté sous « Autres ») ainsi qu'une première partie de l'application de remplacement pour le traitement des mesures d'encouragements (« Innolink ») ont été mis en service. Les coûts sont comptabilisés à l'actif conformément à la réglementation IPSAS.

Au 31 décembre 2021, les actifs incorporels en cours de réalisation s'élevaient à 616 KCHF ; ils concernent la poursuite du développement de la nouvelle application spécifique Innolink. La mise en service de ce développement et l'amortissement correspondant sont prévus pour l'exercice 2022.

Il n'existe aucune restriction ni aucun droit de cession ou de gage sur les immobilisations incorporelles.

10. Engagements résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Engagements dans le périmètre de consolidation de la Confédération	555	437
Engagements vis-à-vis d'autres partenaires de recherche	5'691	6'091
Engagements liés à des fonds de tiers UE	2'391	4'542
Divers engagements	284	320
Engagements à court terme résultant de transactions sans contrepartie	8'921	11'389

Les autres engagements dans le périmètre de consolidation de la Confédération ainsi que les engagements en faveur d'autres partenaires de recherche correspondent aux versements effectués début janvier 2022 et dont les contrats ou autres documents pertinents étaient déjà disponibles en 2021.

Les engagements à court et long terme issus de fonds de tiers de l'UE s'élèvent à 2'484 KCHF, tandis que les engagements relatifs aux programmes AAL (398 KCHF) et Eurostars-2 (2'071 KCHF en EUR) correspondent aux paiements prévus au profit d'entreprises pour lesquelles le SEFRI a cédé à Innosuisse des créances sur des organisations européennes. Les 16 KCHF restants concernent d'autres programmes.

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Engagements à long terme issus de fonds de tiers de l'UE	93	408
Engagements à long terme résultant de transactions sans contrepartie	93	408

11. Autres engagements

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Engagements envers les assurances sociales	262	142
Engagements envers les institutions de prévoyance	173	161
Autres engagements courants	1'414	1'235
Autres engagements	1'850	1'537

Les autres engagements courants comprennent les indemnités pour des organes de milice qui ont été versées en janvier 2022 (KCHF 1'395).

12. Instruments financiers

	Prêts et créances	Engagements fi- nanciers	Total valeur comptable	Total valeur vénale
État au 31.12.2020 (en KCHF)				
Liquidités	17'153	0	17'153	17'153
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	0	1	1
Créances résultant de transactions sans contrepartie	11'568	0	11'568	11'568
Autres créances	72	0	72	72
Compte de régularisation d'actifs	0	0	0	0
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	621	621	621
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	11'389	11'389	11'389
Autres engagements	0	1'537	1'537	1'537
Compte de régularisation de passifs	0	285	285	285
Engagements à long terme résultant de transactions sans con- trepartie	0	408	408	408
État au 31.12.2021 (en KCHF)				
Liquidités	10'797	0	10'797	10'797
Créances résultant de livraisons et de prestations	4	0	4	4
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7'569	0	7'569	7'569
Autres créances	1	0	1	1
Compte de régularisation d'actifs	0	0	0	0
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	542	542	542
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	8'921	8'921	8'921
Autres engagements	0	1'850	1'850	1'850
Compte de régularisation de passifs	0	261	261	261
Engagements à long terme résultant de transactions sans con- trepartie	0	93	93	93

13. Provisions

(en KCHF)	Horaires mo- biles, vacances, milice	Divers	Total
Provisions à court terme			
État au 1.1.2020	593	448	1'041
Utilisation	-30	0	-30
Dissolution	0	- 448	-448
Constitution	55	0	55
État au 31.12.2020	618	0	618
Utilisation	-43	0	-43
Dissolution	0	0	0
Constitution	0	0	0
État au 31.12.2021	575	0	575

(en KCHF)	Primes de fidélité	Total
Provisions à long terme		
État au 1.1.2020	153	153
Utilisation	-17	-17
Dissolution	0	0
Constitution	44	44
État au 31.12.2020	180	180
Utilisation	-27	-27
Dissolution	0	0
Constitution	90	90
État au 31.12.2021	242	242

Les provisions pour primes de fidélité ont été calculées par Libera AG selon la norme IPSAS 39.

14. Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes d'Innosuisse sont assurés auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération. Ce fonds de pension est affilié à l'institution collective « Caisse fédérale de pensions PUBLICA » (PUBLICA). PUBLICA est une institution de droit public indépendante de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées).

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. L'organe paritaire de l'institution de prévoyance de la Confédération est composé de six représentants de l'employeur et de six représentants du personnel des unités administratives.

Plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de la Confédération, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et sur-obligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et du personnel représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est perçue pour couvrir les risques de décès et d'invalidité. Cette prime de risque et les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital.

Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses de prévoyance affiliées avec le même profil de placement.

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques inhérents aux placements. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement. Cette dernière est définie de telle sorte que les prestations réglementaires puissent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération peut modifier en tout temps les conditions de financement (cotisations et prestations futures).

Tant que subsiste un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations sur-obligatoires.

Événements particuliers

Il n'y a pas eu de modification, réduction ou liquidation de régime au cours de la période sous revue.

14.1 Engagements de prévoyance

(en KCHF)	2021	2020
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	29'927	29'657
Valeur de marché de la fortune de prévoyance au 31.12	-25'692	-24'753
Engagements de prévoyance inscrits au bilan au 31.12.	4'235	4'904

Les engagements de prévoyance sont évalués compte tenu du partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing; voir chap. 3, Principes régissant l'établissement des comptes, p. 11)

14.2 Charges de prévoyance selon IPSAS 39

(en KCHF)	2021	2020
Coûts des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'266	1'379
Frais administratifs	11	11
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	58	-61
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	-48	44
Charges de prévoyance	1'286	1'374

14.3 Réévaluation des engagements de prévoyance et de la fortune de prévoyance

(en KCHF)	2021	2020
Modifications des hypothèses financières	-391	-3'629
Modifications des hypothèses démographiques	-247	0
Ajustements liés à l'expérience	1'857	2'105
Gains/pertes actuariels sur les engagements	1'219	-1'524
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts)	-2'008	-1'933
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	-788	-3'457

14.4 Variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance

(en KCHF)	2021	2020
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 1.1.	29'657	29'360
Coûts des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'266	1'379
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	58	-60
Prestations perçues et versées	-3'010	-135
Cotisations de l'employeur	737	637
Gains / pertes actuariels	1'219	-1'524
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	29'927	29'657

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance est de 16,5 ans (16,9 ans l'année précédente).

14.5 Évolution de la fortune de prévoyance

(en KCHF)	2021	2020
Fortune de prévoyance à la valeur de marché au 1.1.	24'753	21'338
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	48	-44
Cotisations de l'employeur	1'167	1'035
Cotisations des employés	737	637
Prestations perçues et versées	-3'010	-135
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts)	2'008	1'933
Frais administratifs	-11	-11
Fortune de prévoyance à la valeur de marché au 31.12.	25'692	24'753

Les cotisations que l'employeur s'attend à devoir verser en 2022 à la caisse de prévoyance de la Confédération s'élèvent à KCHF 1'197.

14.6 Structure des placements de la fortune de prévoyance

Placements de prévoyance – cotés	2021	2020
Liquidités	3.33%	3.37%
Obligations de la Confédération	5.27%	5.63%
Autres obligations en CHF	9.48%	10.18%
Obligations d'État en devises étrangères	22.56%	24.64%
Obligations d'entreprises en devises étrangères	8.56%	10.36%
Hypothèques	2.33%	0.78%
Actions	27.20%	26.01%
Biens immobiliers	6.01%	3.84%
Matières premières	2.13%	2.16%
Autres	0%	0%
Total placements cotés	86.87%	86.97%
Placements de prévoyance – non cotés	2021	2020
Biens immobiliers	6.38%	6.42%
Matières premières	0%	0%
Autres	6.75%	6.61%
Total placements non cotés	13.13%	13.03%

Le placement de la fortune de prévoyance est effectué conformément à la stratégie de placement définie par la Commission de la caisse. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

14.7 Données actuarielles

	2021	2020
Taux d'actualisation au 1.1.	0.20%	-0.20%
Taux d'actualisation au 31.12.	0.40%	0.20%
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse	0.40%	0.30%
Évolution attendue des salaires	0.60%	0.40%
Évolution attendue des rentes	0.00%	0.00%
Part de la lacune de financement prise en charge par les employés	40.00%	40.00%
Espérance de vie à 65 ans – hommes (nombre d'années)	22.57	22.72
Espérance de vie à 65 ans – femmes (nombre d'années)	24.37	24.76
Bases techniques	BVG2020 GT	BVG2015 GT

14.8 Analyse de sensibilité

Hypothèse de hausse (en KCHF)	2021	2020
Taux d'actualisation (modification +0.25%)	-792	-658
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification +0.25%)	229	176
Évolution des salaires (modification +0.25%)	145	110
Évolution des rentes (modification +0.25%)	547	482
Espérance de vie à 65 ans (modification +1 an)	426	348
Hypothèse de baisse (en KCHF)	2021	2020
Taux d'actualisation (modification -0.25%)	846	717
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification -0.25%)	-224	-166
Évolution des salaires (modification -0.25%)	-141	-100
Évolution des rentes (modification -0.25%)	-519	-456
Espérance de vie à 65 ans (modification -1 an)	-427	-349

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restent inchangés.

Le taux d'actualisation et le taux d'intérêt projeté ainsi que les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont augmenté/baissé de 0,25 point de pourcentage. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Explications relatives au compte de résultat

15. Produits

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Budget de la Confédération	285'343	250'116
Part non retirée	0	0
Contributions financières retirées	285'343	250'116
Restitution à la Confédération	0	-300
Contribution financière de la Confédération	285'343	249'817
Hébergement (loyer Einsteinstrasse 2, 3005 Berne)	646	646
Produit des fonds de tiers (organisations européennes)	7	115
Enterprise Europe Network (convention avec le SEFRI)	0	900
Inscription de prestations propres à l'actif	307	0
Autres produits (location parking, taxe sur CO2, divers)	25	7
Produits	286'328	251'486

La contribution financière et les coûts d'hébergement sont pris en charge par la Confédération. Au cours de l'exercice 2021, la contribution financière a été complètement utilisée. L'inscription à l'actif de prestations propres concerne la nouvelle application spécialisée pour le traitement des mesures d'encouragement « Innolink ».

16. Encouragement de l'innovation

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Contributions à des projets d'innovation		
• avec des partenaires chargés de la mise en valeur	118'157	125'770
• sans partenaire chargé de la mise en valeur	18'018	16'069
• du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »	34'660	0
• internationaux	17'790	17'841
• de type « Flagship »	11'455	0
• de type « Bridge » (financement conjoint avec le FNS)	13'874	13'552
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	8'893	5'655
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	25'087	19'106
Encouragement de projets d'innovation	247'934	197'992
Mesures de sensibilisation et de formation	3'548	3'374
Bons pour un coaching	3'754	3'351
Offres d'information et de conseil	1'732	1'248
Entrepreneuriat fondé sur la science	9'034	7'973
Bons pour mentoring dans le domaine de l'innovation	1'530	1'074
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	4'850	2'750
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	1'349	1'056
Diffusion d'informations	1'125	930
Enterprise Europe Network (EEN)	893	876
Transfert de savoir et de technologie (TST)	9'747	6'686
Recherche énergétique (SCCER et Joint Activities)	-57	31'470
Programme d'impulsion Numérisation	4'236	6'877
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	604	974
Programmes d'encouragement thématiques	4'784	39'321
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	271'499	251'971

Les demandes de restitution d'un total de 1'458 KCHF (année précédente 1'564 KCHF) sont déjà déduites des contributions d'encouragement.

17. Projets d'innovation internationaux

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Active Assisted Living (AAL)		
• Versements (restitutions déduites)	4'198	3'219
• Financement par l'UE et avoirs repris du SEFRI	-2'134	-1'750
Total	2'065	1'469
EUREKA Eurostars-2		
• Versements (restitutions déduites)	17'664	17'148
• Financement par l'UE et avoirs repris du SEFRI	-5'917	-5'790
Total	11'748	11'358
Autres programmes bilatéraux et multilatéraux	3'978	5'014
Total contributions à des projets d'innovation internationaux	17'790	17'841
Contributions aux coûts de recherche indirects pour des programmes bilatéraux et multilatéraux (overhead)	295	135
Total contributions à des projets d'innovation internationaux incl. overhead	18'085	17'976

Innosuisse a repris le 1^{er} janvier 2019 des programmes de coopération européens (AAL, Eurostars, Ecsel) du SEFRI, y compris une partie des projets déjà en cours au 1^{er} janvier 2019.

Pour AAL et Eurostars-2, l'UE participe au financement des projets. La contribution attendue de l'UE a été déduite des montants versés. Innosuisse dispose également de moyens financiers supplémentaires pour les projets démarrés sous la direction du SEFRI, montants que le SEFRI a transférés à Innosuisse. Pour les projets concernés, les montants en question ont été déduits des paiements.

La présentation des programmes bilatéraux et multilatéraux a été modifiée. Les coûts de recherche indirects (overhead) sont désormais établis et indiqués séparément.

18. Charges de personnel

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Indemnités versées au conseil d'administration	134	137
Indemnités versées au conseil de l'innovation et aux experts	2'796	2'452
Charges salariales secrétariat	8'388	7'141
Salaires et indemnités	11'318	9'731
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	1'277	1'390
Autres prestations sociales (AVS, AC, etc.)	1'014	826
Prestations sociales	2'290	2'216
Variation provisions pour vacances et heures supplémentaires	-43	55
Variation provisions pour primes de fidélité	63	27
Variation provisions pour cas juridiques	0	-449
Provisions personnel	20	-366
Personnel temporaire	137	207
Formation et formation continue	139	92
Frais conseil d'administration, conseil de l'innovation, experts	11	25
Autres charges de personnel secrétariat (frais, annonces)	112	296
Autres charges de personnel	400	620
Total charges de personnel	14'029	12'200

19. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Loyers et charges annexes	654	654
Développement et charges de conseil en informatique	1'177	1'446
Maintenance et support informatique, infrastructure bureautique	1'931	1'719
Charges informatiques	3'108	3'165
Charges de conseil liées à la recherche	1'001	577
Charges de conseil liées aux frais généraux	1'053	920
Charges de conseil	2'054	1'497
Total des charges de biens et services	5'816	5'316
Assurances	7	1
Traductions et autres prestations de service	304	318
Matériel de bureau et autres charges d'exploitation	173	334
Autres charges d'exploitation	485	653

Le loyer des locaux s'élève à 646 KCHF. En contrepartie, Innosuisse reçoit une contribution du même montant pour couvrir ces frais.

Les coûts de développement et charges de conseil en informatique sont principalement des coûts ne pouvant pas être portés à l'actif qui concernent le développement d'une nouvelle application spécifique pour le traitement des dossiers d'encouragement (Innolink) et d'une plateforme en nuage ainsi que des adaptations du système ERP et de l'application spécifique actuelle (Analytics).

Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 48 KCHF. Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.

Autres informations

20. Engagements contractuels : contributions octroyées pour le futur

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Contributions à des projets d'innovation		
• avec des partenaires chargés de la mise en valeur	134'876	181'155
• sans partenaire chargé de la mise en valeur	15'734	17'534
• du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »	50'499	0
• internationaux	18'306	12'548
• de type « Flagship »	17'138	0
• de type Bridge (programme conjoint avec le FNS)	40'798	1'558
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	7'395	7'471
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	29'984	26'097
Encouragement de projets d'innovation	314'730	246'363
Mesures de sensibilisation et de formation	186	347
Bons pour un coaching	9'934	12'408
Offres d'information et de conseil	4'335	1'435
Entrepreneuriat fondé sur la science	14'455	14'190
Bons pour mentoring dans le domaine de l'innovation	1'622	1'614
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	268	35
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	2'338	645
Diffusion d'informations	410	330
Enterprise Europe Network (EEN)	0	0
Transfert de savoir et de technologie (TST)	4'637	2'623
Programme d'impulsion Numérisation	1'434	6'159
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	209	924
Programmes d'encouragement thématiques	1'644	7'082
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	335'466	270'258

21. Engagements contractuels : contributions octroyées pour les périodes futures

(en KCHF)	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Encouragement de projets d'innovation	159'875	91'619	46'711	10'234	6'291	314'730
Entrepreneuriat fondé sur la science	11'123	2'222	1'110	0	0	14'455
Transfert de savoir et de technologie	3'285	711	642	0	0	4'637
Programmes d'encouragement thématiques	1'644	0	0	0	0	1'644
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	175'926	94'552	48'463	10'234	6'291	335'466

22. Opérations commerciales avec des institutions et des parties liées

Innosuisse est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique et qui dispose de ses propres comptes. L'agence est proche aussi bien des institutions et des unités administratives centrales et décentralisées de la Confédération que des unités administratives de la Confédération qui soumettent des comptes spéciaux. Pour Innosuisse, les catégories suivantes sont définies comme parties liées :

- l'administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA, notamment le SG DEFR et le SEFRI ;
- les membres du conseil d'administration et du conseil de l'innovation ;
- le directeur / la directrice et les autres membres de la direction.

Toutes les transactions avec des parties liées sont effectuées sur la base de relations normales avec les clients ou les fournisseurs et sont réalisées dans les mêmes conditions qu'avec des tiers indépendants, en tenant compte de l'environnement fédéral.

Rémunérations des membres du management occupant des fonctions clés

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Indemnités allouées au conseil d'administration		
Montant des indemnités allouées au président	41	33
Montant des indemnités allouées aux autres membres (6)	93	107
Cotisations assurances sociales décomptées	11	12
	145	152
Indemnités allouées au conseil de l'innovation		
Montant des indemnités allouées au président	33	26
Montant des indemnités allouées aux autres membres (22)	579	551
Cotisations assurances sociales décomptées	48	46
	660	623
Rémunérations allouées à la direction		
Montant des rémunérations allouées à la directrice	264	246
Montant des rémunérations allouées aux autres membres (5)	1'006	958
Cotisations assurances sociales décomptées	349	300
	1'619	1'505
Total des rémunérations allouées aux membres du management	2'424	2'279

La composition du conseil d'administration, du conseil de l'innovation et de la direction est indiquée dans le rapport annuel 2021 d'Innosuisse.

Les experts, coachs et mentors ne sont pas considérés comme des personnes clés étant donné qu'ils n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom d'Innosuisse.

23. Redevances des leasings opérationnels

(en KCHF)	31.12.2021	31.12.2020
Échéance jusqu'à 1 an	646	646
Échéance entre 1 et 5 ans	2'584	646
Échéance à plus de 5 ans	646	0
Engagements de leasing	3'876	1'293

Le contrat de bail avec l'OFCL, pour les locaux sis Einsteinstrasse 2 à Berne, a été signé en 2018 pour une durée de 5 ans. Innosuisse a décidé d'exercer le droit d'option lui permettant de convenir d'une prolongation de la période de location de cinq ans. Un droit de résiliation unilatéral est concédé à Innosuisse pour chaque fin de mois. Ce droit peut être exercé moyennant un préavis de douze mois.

24. Engagements contractuels : frais généraux octroyés pour le futur

Un contrat-cadre lie Innosuisse à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). Ce contrat pouvait être résilié au plus tôt à la fin de l'année 2021. Une résiliation en bonne et due forme du contrat-cadre pour la fin d'une année civile exige un préavis de 12 mois. À défaut de résiliation, le contrat-cadre est automatiquement prolongé d'une année supplémentaire. Sur la base des paiements effectués au cours des années précédentes, l'achat minimum de services pour 2022 est estimé à 900 KCHF.

Innosuisse a conclu divers accords-cadres, notamment pour les services de traduction et les services informatiques. Les coûts varient d'une année à l'autre en fonction des services sollicités.

25. Information sectorielle

Le résultat d'Innosuisse n'est pas établi par segment. La majeure partie des coûts est engendrée par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activité opérationnelle) et ne peut pas être répartie en sous-activités de manière fiable.

26. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Depuis la date de clôture des comptes, aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes annuels 2021 n'est intervenu.

Berne, le 24 février 2022

André Kudelski
Président du conseil d'administration

Annalise Eggimann
Directrice

Gérald Walti
Chef des finances et des opérations

Liste des abréviations

AAL	Active Assisted Living
Al.	Alinéa
ACC	Audit and Compliance Committee Innosuisse
AFF	Administration fédérale des finances
Art.	Article
CHF	Francs suisses
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
DBO	Defined benefit obligation
ECSEL	Electronic Components and Systems for European Leadership
EEN	Enterprise Europe Network
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
EUR	Euros
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards (normes comptables internationales pour le secteur public)
KCHF	Milliers de francs suisses
KEUR	Milliers d'euros
LASEI	Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (RS 420.2)
LERI	Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (RS 420.1)
LFC	Loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (RS 611.0)
MCHF	Millions de francs suisses
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 18 avril 1984 (RS 831.441.1)
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RPEC	Règlement du 15 juin 2007 de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance de la Confédération (RS 172.220.141.1)
SCCER	Swiss Competence Centers for Energy Research
SCI	Système de contrôle interne
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SG DEFR	Secrétariat général du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
TST	Transfert de savoir et de technologie
USD	Dollars américains



Reg. Nr. 928.21473.003

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil d'administration de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), Berne et au Conseil fédéral

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué conformément à l'article 11 de la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (LASEI, RS 420.2) l'audit des comptes annuels d'Innosuisse, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'Innosuisse au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ». Nous sommes indépendants d'Innosuisse conformément à la loi sur le contrôle fédéral des finances (RS 614.0) ainsi qu'aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes annuels et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent autrement présenter des anomalies significatives. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux IPSAS et aux exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité d'Innosuisse à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité d'Innosuisse à poursuivre ses activités.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NAS et aux ISA permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NAS et aux ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs dans les comptes annuels, planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne d'Innosuisse;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant;
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil de d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités d'Innosuisse à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par Innosuisse de la continuité de l'exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous nous entretenons avec la direction et le comité audit et conformité d'Innosuisse notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la Loi sur le contrôle des finances et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons qu'une gestion des risques appropriée à Innosuisse a été mise en place.

En outre, conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons que les informations sur le développement du personnel dans le rapport annuel sont exactes.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 24 février 2022

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES¹



Martin Köhli
Réviseur responsable
Expert-réviseur
agréé



Virginie Bugnon
Expert-réviseur
agréée

Annexes: Comptes annuels d'Innosuisse comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes.

¹ Adresse: Monbijoustrasse 45, CH-3003 Bern



Rapport annuel Innosuisse

1	Evolution de l'activité au cours de l'année sous revue	2
1.1	Appréciation des résultats 2021	2
1.2	Organisation	4
1.3	Environnement législatif	4
1.4	Changements au sein des organes dirigeants	6
1.5	Finances et trésorerie	6
1.6	Investissements et participations stratégiques	6
1.7	Evénements extraordinaires	6
2	Informations sur la gestion des risques (art. 17, al. 3 LASEI)	7
2.1	Bases et prescriptions	7
2.2	Responsabilités	7
2.3	Processus de gestion des risques	7
3	Service de vérification de la conformité et service juridique (art. 7, al. 2, LASEI)	8
3.1	Bases et prescriptions	8
3.2	Responsabilités	8
3.3	Axes prioritaires 2021	8
4	Gestion du personnel	9
4.1	Bases légales, rapports de travail	9
4.2	Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3 LASEI)	9
4.3	Effectif et nombre de postes	11
5	Liens d'intérêts (art. 17, al. 3 LASEI)	13
5.1	Disposition légales	13
5.2	Règles de conduite	13
5.3	Sensibilisation	14
5.4	Traitement	14
5.5	Evénements particuliers	14
5.6	Publication	15



1 Evolution de l'activité au cours de l'année sous revue

1.1 Appréciation des résultats 2021

Une fois de plus, l'année 2021 a fortement été marquée par la pandémie de Covid-19. La grande vulnérabilité de notre monde interconnecté et caractérisé par une forte division du travail s'est clairement manifestée. Les nouveaux variants du virus continuent d'occuper les milieux de la recherche et du développement en exigeant des vaccins optimisés et des médicaments plus efficaces. Tandis que la numérisation, sensiblement accélérée par la pandémie, a exposé à de nouveaux dangers dans nos modes de vie jusqu'alors plus à l'abri d'attaques criminelles. Des mesures efficaces de protection contre les cyberrisques sont donc plus urgentes que jamais. Par ailleurs, les goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales empêchent une reprise économique équilibrée. Même les secteurs économiques faisant traditionnellement preuve de résilience sont touchés et cherchent des sources d'approvisionnement alternatives. D'autres défis pourraient encore être mentionnés.

Tous ces enjeux exigent une action commune et des solutions nouvelles et innovantes. Ces dernières sont aussi nécessaires afin d'adopter rapidement et à l'échelle mondiale un mode de vie respectueux des ressources et neutre sur le plan climatique, afin de préserver la Terre pour les générations futures. Les innovations soutenues par Innosuisse apportent une contribution importante à la résolution de ces défis. Les entreprises cherchent des solutions durables pour leurs activités commerciales. En s'orientant vers l'avenir et vers une plus grande résilience, elles font aussi appel au soutien de la science. Le mandat légal d'Innosuisse, qui vise à promouvoir le transfert du savoir-faire scientifique dans la pratique dans l'intérêt de l'économie et de la société, se concrétise donc ici.

Les projets d'innovation constituent le cœur de l'encouragement d'Innosuisse. Grâce également au programme d'impulsion « Force d'innovation suisse » lancé début 2021, la demande a encore augmenté. Avec 887 demandes de projets, une hausse de 13,3% par rapport à l'année précédente est constatée. En raison de projets d'impulsion plus chers en moyenne, l'augmentation est encore plus nette au niveau du montant des contributions demandées. Avec 378 millions de francs, la demande d'encouragement de projets d'innovation est supérieure de près de 22% aux chiffres de 2020. Tous les autres domaines d'encouragement ont également obtenu des résultats réjouissants. En ce qui concerne le coaching de start-up, la forte demande de l'année précédente a pu être maintenue. Le mentoring dans le domaine de l'innovation a également obtenu de très bons résultats, avec un accroissement de 25% de la demande de bons pour du mentoring. En raison notamment des difficultés de financement des pays partenaires, la demande très élevée et de bonne qualité de projets internationaux (par exemple dans le cadre du programme Eurostars-2 géré par l'initiative d'encouragement multilatérale EUREKA) n'a malheureusement pas pu être honorée de manière adéquate. Le taux d'encouragement est tombé à un niveau faible de 24% dans ce domaine.

Outre l'encouragement bottom-up qui a fait ses preuves, Innosuisse a mis en place pour la première fois au cours de l'exercice 2021 des incitations thématiques avec l'initiative Flagship. Dans le cadre du premier appel à projets, 15 projets Flagship ont pu être attribués en octobre 2021, pour un montant total d'environ 50 millions de francs. Dans le cadre des projets Flagship, les consortiums composés de centres de recherche et d'entreprises créeront des innovations prometteuses, par exemple sous la forme de solutions numériques dans les domaines de l'éducation, du tourisme ou de la santé, ou de nouvelles approches pour la décarbonisation de l'économie et de la société, et ce de manière interdisciplinaire et systémique.



Lors de la session de décembre 2021, le Parlement a approuvé la révision partielle de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), ouvrant ainsi la voie à un nouveau renforcement des activités d'encouragement de l'innovation par Innosuisse. A l'avenir, Innosuisse aura par exemple la possibilité d'allouer directement des contributions aux entreprises suisses dans le cadre de projets d'innovation internationaux encouragés conjointement avec des organisations partenaires étrangères. Les jeunes entreprises n'étant pas encore entrées sur le marché pourront également demander directement des contributions pour leurs projets. Cela renforcera encore la scène entrepreneuriale déjà bien vivante en Suisse et facilitera le développement de start-up prometteuses. En outre, une disposition importante a été ajoutée par le Parlement dans le cadre des délibérations et a été adoptée à l'unanimité. Il s'agit pour Innosuisse de soutenir directement des start-up et des PME hautement innovantes par des contributions à des projets, lorsque l'accès aux fonds d'encouragement européens reste fermé faute d'association au programme-cadre de recherche européen HORIZON EUROPE. Cette disposition ne permet aucun accès direct aux capitaux d'investissement européens, mais il est légitime d'espérer que le gage de qualité lié à l'encouragement de projets par Innosuisse permettra de trouver d'autres sources d'investissement et, en particulier, d'attirer des investisseurs nationaux.

Le premier mandat de quatre ans du Conseil de l'innovation s'est achevé fin 2021. Les membres de cet organe central pour l'activité d'encouragement d'Innosuisse s'acquittent de leur tâche avec beaucoup d'engagement et avec le souci constant d'optimiser leurs procédures de décision. Afin de minimiser le risque d'une discontinuité de savoir-faire à la fin du mandat de huit ans autorisé par la loi, le Conseil d'administration, en tant qu'organe d'élection du Conseil de l'innovation, a opté pour un renouvellement par étapes des membres du Conseil de l'innovation. Quatre membres ont donc démissionné à la fin de l'année 2021. Le 1^{er} janvier 2022, six nouveaux membres prendront leurs fonctions, dont cinq femmes et un homme. Le Conseil de l'innovation nouvellement constitué est exemplaire non seulement en termes de genre, mais aussi d'âge, de langue et d'origine. Afin de pouvoir répondre de manière optimale à la forte demande de prestations de coaching, tant sur le plan quantitatif qu'en termes de contenu, Innosuisse a en outre accrédité 77 nouveaux coachs en 2021, dont 33 femmes qui ont pu être recrutées grâce à des efforts particuliers.

En résumé, Innosuisse peut être satisfaite d'une année d'encouragement 2021 réjouissante. De plus, grâce à la bienveillance du législateur et du propriétaire, elle peut poser les jalons pour l'avenir afin que son activité d'encouragement participe de manière déterminante à ce que la Suisse puisse, non seulement conserver sa force d'innovation, mais aussi contribuer à relever les grands défis mondiaux. Innosuisse ne pourra toutefois répondre à la forte demande de subventions et aux nouvelles possibilités d'encouragement ouvertes par la révision de la loi que si elle dispose des moyens nécessaires. La garantie de cette condition de base est d'autant plus importante que l'évolution de la coopération européenne dans le domaine de la recherche et de l'innovation est incertaine.



1.2 Organisation

L'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique. Sa mission, sa forme d'organisation, ses organes et ses instruments sont définis dans une loi spéciale (loi sur Innosuisse, LASEI¹). Les instruments d'encouragement à sa disposition sont définis dans la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI²). La mission d'Innosuisse est d'encourager l'innovation basée sur la science au profit de l'économie et de la société. En conjuguant savoir, expérience, recherche et développement – combinaison aujourd'hui indispensable à la réussite économique – et par des projets d'innovation, la mise en réseau, la formation et le coaching, Innosuisse encourage de manière ciblée la collaboration entre la science et le marché.

Le **Conseil d'administration** est l'organe stratégique d'Innosuisse. Composé actuellement de sept membres, il a pour tâche de piloter l'agence à long terme en conformité avec les objectifs du Conseil fédéral. Celui-ci nomme les membres du Conseil d'administration pour une période de quatre ans et en désigne la présidente ou le président.

Le **Conseil de l'innovation** est l'organe spécialisé d'Innosuisse. Il décide des demandes d'encouragement et accompagne l'exécution des mesures d'encouragement sur les plans scientifiques et de l'innovation. En outre, il élabore des propositions concernant la stratégie et les instruments d'encouragement à l'intention du Conseil d'administration. Dans le cadre de son activité, le Conseil de l'innovation recourt à un pool d'experts qui sont élus sur sa proposition par le Conseil d'administration.

La **Direction** est l'organe opérationnel d'Innosuisse. Elle est composée de six membres, dont la Directrice. Cette dernière dirige le Secrétariat, qui se compose des divisions et services d'état-major suivants : Encouragement des projets et des programmes, Scène entrepreneuriale et relève, Transfert de savoir et collaborations internationales, Finances et opérations, Développement des talents et de l'organisation et État-major de direction.

1.3 Environnement législatif

1.3.1 Révision partielle de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI³)

Le Conseil fédéral a adopté le 17.02.2021 le message relatif à la modification de la LERI (y compris le texte de loi) à l'intention du Parlement. Les Chambres ont débattu du projet de loi en 2021 et se sont prononcées lors de la session d'hiver 2021.

La révision de la LERI met l'accent sur l'adaptation des bases légales de l'encouragement de l'innovation, devant permettre notamment une plus grande marge de manœuvre dans ce domaine. En outre, la révision contient des adaptations qui servent à la mise en œuvre complète des instruments d'encouragements définis dans le cadre de la planification pluriannuelle 2021-24. Les Chambres fédérales se sont en outre prononcées en faveur d'une disposition non encore prévue

¹ [RS 420.2](#)

² [RS 420.1](#)

³ [RS 420.1](#)



dans le projet du Conseil fédéral, qui prévoit, en remplacement de l'encouragement de projets individuels de PME et de start-up à travers la Commission européenne, un soutien direct de tels projets en Suisse (dans la mesure où l'accès au soutien européen est refusé).

1.3.2 Modifications de la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Loi sur Innosuisse, LASEI⁴)

Dans le cadre de la révision partielle de la LERI, certains points de la LASEI doivent également être adaptés.

Il est notamment prévu d'adapter la disposition relative à la durée du mandat et à la réélection des membres du Conseil d'administration et du Conseil d'innovation d'Innosuisse, de sorte que, indépendamment de la date d'élection, les membres puissent dans tous les cas exercer un mandat de 8 ans et le président ou la présidente du Conseil d'administration un mandat de 12 ans.

Des nouveautés sont également prévues en ce qui concerne les compétences décisionnelles de la Direction d'Innosuisse, afin de décharger le Conseil de l'innovation et de rendre les procédures plus efficaces. La Direction doit désormais pouvoir prendre des décisions concernant l'octroi de mesures de soutien limitées financièrement et dans le temps, pour lesquelles aucune expertise, et donc aucune décision du Conseil d'innovation d'Innosuisse, n'est nécessaire. Cela concerne notamment le mentoring pour les PME et le soutien relatif aux questions de propriété intellectuelle. Toujours dans le but de décharger le Conseil d'innovation et d'améliorer l'efficacité, la Direction peut désormais prendre elle-même des décisions de non-entrée en matière lorsque les demandes sont soit formellement irrecevables, soit manifestement infondées.

Enfin, la réserve maximale autorisée d'Innosuisse va passer de 10% à 15% du budget annuel et le Conseil fédéral doit pouvoir aller au-delà lors de la prise de décision sur l'utilisation d'un éventuel bénéfice, si le montant des allocations garanties pour l'avenir le justifie. Il a ainsi la possibilité de tenir compte des intérêts de l'encouragement de l'innovation et de maintenir les moyens mis à disposition par le Parlement pour l'encouragement de l'innovation à leurs fins initiales.

1.3.3 Révision totale de l'ordonnance de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation relative aux contributions et autres mesures de soutien (Ordonnance sur les contributions d'Innosuisse⁵)

La révision de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, RS 420.1) entraîne un besoin de révision de l'ordonnance sur les contributions d'Innosuisse du 20 septembre 2017 (RS 420.231). Le Conseil d'administration d'Innosuisse a ouvert une procédure de consultation à ce sujet le 1^{er} novembre 2021. Outre les adaptations découlant de la révision de la LERI, un besoin de modifications est apparu dans d'autres domaines de l'ordonnance sur les contributions d'Innosuisse au cours des premières années d'activité d'Innosuisse.

L'objectif général de la révision est, conformément au mandat d'Innosuisse, de promouvoir l'innovation dans l'intérêt de l'économie et de la société. Les différents objectifs des dispositions révisées découlent en grande partie de la révision de la LERI : flexibilité dans l'encouragement des

⁴ [RS 420.2](#)

⁵ [RS 420.231](#)



projets d'innovation, encouragement des jeunes entreprises avec des projets d'innovation, encouragement des projets d'innovation des PME lorsqu'elles n'ont pas accès à l'encouragement de la Commission européenne, renforcement de l'écosystème des start-up et de l'entrepreneuriat basé sur la science, encouragement des personnes hautement qualifiées dans le domaine de l'innovation, encouragement du transfert de savoir et de technologie, coopération internationale dans le domaine de l'encouragement de l'innovation.

Une nouvelle partie générale est introduite au début de l'ordonnance sur les contributions. Elle contient des dispositions importantes pour toutes les activités d'encouragement d'Innosuisse (par exemple sur la durabilité ou l'intégrité scientifique). D'une manière générale, les réglementations existantes sont mises à jour et adaptées en fonction des expériences réalisées lors de leur exécution.

1.4 Changements au sein des organes dirigeants

En 2021, il n'y a eu aucun changement de personne au sein du Conseil d'administration, du Conseil de l'innovation ou de la Direction.

Le premier mandat de quatre ans de la plupart des membres du Conseil de l'innovation s'achevant fin décembre 2021, le Conseil d'administration a organisé des élections en 2021. Seize membres sont confirmés pour un deuxième mandat et six nouveaux membres sont élus au Conseil de l'innovation. Quatre membres quitteront le Conseil de l'innovation à fin 2021.

1.5 Finances et trésorerie

La Confédération octroie chaque année à Innosuisse des indemnités pour financer ses tâches (activités d'encouragement) et ses charges d'exploitation (frais de fonctionnement). Innosuisse n'a pas reçu de fonds de tiers (au sens de l'art. 16 LASEI) au cours de l'année écoulée.

1.6 Investissements et participations stratégiques

Durant l'année écoulée, Innosuisse a largement investi dans le développement des systèmes informatiques, tout particulièrement dans l'outil de dépôt et de traitement des demandes d'encouragement.

Fin 2021, Innosuisse ne disposait d'aucune participation stratégique au sens de l'art. 4, al. 2, LASEI.

1.7 Événements extraordinaires

Aucun événement extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.



2 Informations sur la gestion des risques (art. 17, al. 3 LASEI)

2.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration a défini l'objectif et la finalité ainsi que les principes et les responsabilités en matière de gestion des risques entrepreneuriaux dans une directive séparée consacrée à ce sujet. La gestion des risques d'Innosuisse englobe l'ensemble des méthodes, objectifs et mesures permettant une gestion systématique des risques, système de contrôle interne (SCI) efficace à l'appui. Celui-ci garantit l'identification, l'évaluation et la gestion des risques à un stade précoce et permet de prendre des mesures pour réduire ou couvrir les risques importants ainsi que leur cumul.

2.2 Responsabilités

Le Conseil d'administration assume la responsabilité finale de la conception de la gestion des risques et du SCI. Il s'appuie sur le comité d'audit et de conformité (Audit and Compliance Committee, ACC) pour approfondir certaines questions et préparer les décisions. La Direction assure la mise en oeuvre.

Les divisions et les services d'état-major sont responsables de la gestion des risques dans leur domaine de compétence (1^{re} ligne). Dans le cadre du système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, l'organe de révision (3^e ligne) aide le Conseil d'administration et son comité d'audit et de conformité à s'acquitter de leurs responsabilités par des procédures d'audit indépendantes.

Le service de vérification de la conformité est également responsable de la gestion des risques. Il assiste le Conseil d'administration et la Direction en matière de gestion des risques (2^e ligne) et fournit des méthodes et des instruments de gestion des risques.

2.3 Processus de gestion des risques

Innosuisse procède au moins une fois par an à une évaluation des risques. Ceux-ci sont identifiés, inventoriés et évalués à l'aide de méthodes et d'instruments standards, et sont répartis en catégories de risques opérationnels et stratégiques. La Direction formule des mesures appropriées pour réduire la probabilité de survenance d'un risque et minimiser son impact potentiel. Le service de vérification de la conformité assure l'élaboration de rapports intégrés en temps opportun et encourage une discussion régulière de la situation des risques au sein de la Direction, du comité d'audit et de conformité et du Conseil d'administration dans son ensemble.



3 Service de vérification de la conformité et service juridique (art. 7, al. 2, LASEI)

3.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration tient absolument à ce que les fonds publics confiés à Innosuisse soient utilisés conformément à leur usage prévu et de manière juridiquement irréprochable et à ce que les requérants puissent avoir toute confiance dans l'objectivité et l'impartialité de l'attribution des fonds. Il a donc créé un service de vérification de la conformité et engagé un comité d'audit et de conformité. C'est à lui que revient la responsabilité finale. Avec les autres réglementations externes et internes, le Code de conduite constitue la base d'une conception uniforme de la conformité chez Innosuisse.

3.2 Responsabilités

Le service de vérification de la conformité – qui est directement subordonné à la Directrice – soutient le Conseil d'administration, la Direction et le Conseil de l'innovation dans l'exercice de leurs fonctions en examinant de manière indépendante et objective les risques d'Innosuisse dans le cadre de transactions, de projets et d'autres activités. Le service de vérification de la conformité assume, d'une part, des tâches consultatives et de formation et, d'autre part, est habilité à émettre des directives et à exercer la surveillance.

Le service juridique assiste le Conseil d'administration, la Direction et le Conseil de l'innovation dans toutes les questions juridiques. Il est chargé de veiller à ce qu'Innosuisse agisse de manière conforme d'un point de vue juridique. Le service juridique conseille le service de vérification de la conformité.

Le rapport trimestriel de conformité est adressé directement au Conseil d'administration après avoir été examiné en détail par le comité d'audit et de conformité.

3.3 Axes prioritaires 2021

Innosuisse dispose d'un système de gestion de la conformité (Compliance Management System, CMS). La structure et les interactions sont conçues de manière à ce que la culture juridique et de conformité d'Innosuisse soit également garantie dans la « nouvelle normalité » due au COVID-19.

Les collaborateurs du Secrétariat ont été formés sur des thèmes actuels (nouveau droit des marchés publics, utilisation des médias sociaux, droit administratif et gestion des cyber-risques).

La vérification systématique des liens d'intérêt déclarés (« reputable background screening/checks »), entamée avec un soutien externe, a été achevée pour tous les experts et expertes élus au 1^{er} janvier 2021.



4 Gestion du personnel

4.1 Bases légales, rapports de travail

Les rapports de travail des membres de la Direction et des autres collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat sont régis par la loi sur le personnel de la Confédération (LPers⁶) et les ordonnances d'application⁷ ainsi que l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse⁸.

Les rapports de travail des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat d'Innosuisse relèvent du droit public. Un contrat a été conclu avec une apprentie employée de commerce CFC, qui a débuté le 1^{er} août 2020. Il n'y a pas d'autres rapports de travail régis par le Code des obligations.

4.2 Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3 LASEI)

4.2.1 Bases

La politique du personnel d'Innosuisse est basée sur celle du personnel de la Confédération. Elle a pour but de renforcer la performance d'Innosuisse. À cet effet, elle agit à deux niveaux :

- **Collaborateurs** : l'accomplissement optimal des tâches dépend en définitive de la présence de collaborateurs compétents et bien encadrés. Innosuisse offre à son personnel des conditions d'engagement intéressantes et des perspectives de développement. Elle est un employeur fiable qui entend établir des relations durables avec son personnel.
- **Instruments** : Innosuisse se veut un employeur attrayant recourant à des instruments compétitifs de gestion du personnel. Peuvent être cités comme exemples une culture de conduite axée sur les objectifs, des instruments modernes de planification et de gestion des ressources et une offre étendue de formations continues.

4.2.2 Recrutement du personnel

Au cours de l'année sous revue, 12 nouvelles personnes (4 contrats à durée déterminée et 8 à durée indéterminée) ont rejoint Innosuisse. Innosuisse a engagé par ailleurs 2 stagiaires universitaires pour une durée de 6 à 12 mois dans cette fonction. La recherche de personnel s'est faite par le biais d'annonces sur le site Internet et les canaux numériques (LinkedIn, Twitter) d'Innosuisse ainsi que sur des plateformes d'emploi en ligne.

Un poste a été pourvu en interne par une collaboratrice engagée temporairement, qui a pu passer à un emploi à durée déterminée.

⁶ [RS 172.220.1](#)

⁷ [RS 172.220.111.3](#), [RS 172.220.111.31](#) et [RS 172.220.111.4](#)

⁸ [RS 420.232](#)



4.2.3 Développement du personnel

Innosuisse offre à ses collaborateurs la possibilité de se perfectionner en permanence et en fonction de leurs besoins individuels. Sur la base du nombre de postes approuvés, Innosuisse alloue à cet effet des ressources financières aux divisions et à l'état-major. Au cours de l'exercice 2021, une enveloppe de 139'488 francs (2020: 90'945 francs) a été consacrée à la formation du personnel dispensée en externe.

Pendant la phase d'intégration, les nouveaux collaborateurs d'Innosuisse suivent divers ateliers au cours desquels participent toutes les unités organisationnelles, l'objectif étant de transmettre les connaissances internes d'Innosuisse et de promouvoir la collaboration. Outre ces séances d'introduction, des ateliers ont été organisés pour tous les collaborateurs sur les thèmes « Vision et mission Innosuisse » et « Sensibilisation aux cyber-risques » (deux modules). Par ailleurs, l'accent a été mis en 2021 sur la formation à la gestion de projet. Au total, 43 collaborateurs ont participé à différents ateliers. En outre, 26 collaborateurs ont été formés sur le thème des « achats ». Des formations ponctuelles ont également été organisées dans d'autres domaines. Ces formations ont été organisées et réalisées en partie par des animateurs externes et en partie par des collaborateurs à l'interne.

En novembre 2021, la Direction a traité le thème de la formation continue de manière approfondie dans le cadre d'un atelier visant à affiner l'approche dans ce domaine.

4.2.4 Fidélisation et affectation du personnel

Le processus de gestion de la performance d'Innosuisse, comprenant une évaluation des prestations et une convention d'objectifs, est basé sur le modèle de l'administration fédérale. Il n'y a pas de prescriptions concernant l'évaluation du niveau de prestations ou la distribution des niveaux.

Les membres de la Direction travaillent selon le modèle de l'horaire fondé sur la confiance. Tous les autres employés travaillent suivant l'horaire à l'année avec saisie électronique du temps de travail. À la fin de l'année, les jours de vacances restants, le solde horaire variable et les comptes pour congé sabbatique correspondant à ce groupe d'employés étaient les suivants :

Solde en jours par équivalent plein temps (EPT)	2021	2020	Variation	
			Nombre absolu	Valeur relative
Jours de vacances restants prime de fidélité incluse	7,07	8,25	-1,18	-14,3%
Solde horaire variable (sans compte pour congé sabbatique)	3,10	3,02	+0,08	+2,6%

Compte pour congé sabbatique en jours	2021	2020	Variation	
			Nombre absolu	Valeur relative
Nombre de personnes ayant un compte pour congé sabbatique	11	14	-3	-21,4%
Solde du compte pour congé sabbatique (en jours)	225	283	-58	-20,5%

Par rapport à l'année précédente, les jours de vacances restants, le solde horaire variable et les comptes pour congé sabbatique ont diminué.

Il a été proposé au personnel de se faire payer le solde d'horaire variable en décembre 2021. Les employés à partir de la classe de salaire 24 ont eu la possibilité de reporter au 1^{er} janvier 2022 un maximum de 100 heures supplémentaires sur un compte pour congé sabbatique, et ont été invités à envisager le passage au modèle de l'horaire de travail fondé sur la confiance. Les mesures prises tout au long de l'année 2021 en termes d'occupation des postes vacants, d'adaptation du taux d'occupation, ainsi que de la gestion proactive des vacances à prendre et du solde horaire variable, vont permettre de normaliser encore davantage – en situation ordinaire de marche des affaires – le rapport entre les besoins en ressources et les ressources à disposition.

4.3 Effectif et nombre de postes

4.3.1 Effectif

La diversité des points de vue et des modes de pensée individuels – façonnés par l'origine, le genre, l'âge et l'expérience – est porteuse d'une diversité de potentiels. Fin 2021, Innosuisse employait 87 personnes au Secrétariat, ce qui représentait au total 72,7 équivalents plein temps (EPT), une apprentie et deux stagiaires universitaires sont également pris en compte. Six collaborateurs sont de nationalité étrangère. Ne sont pas inclus dans ces calculs les personnes employées en temporaire.

4.3.2 Travail à temps partiel

Des formes de travail souples et attrayantes telles que le télétravail, le travail à temps partiel et l'horaire flexible permettent de trouver un équilibre acceptable entre travail et vie privée. Tous les postes à temps plein sont mis au concours avec un taux d'occupation de 80 à 100 %. Les conditions-cadres liées au partage d'emploi – y compris pour les cadres – sont utilisées.

En moyenne, 46 employés (34 femmes et 12 hommes) travaillent à temps partiel (calculé jusqu'à un taux d'occupation de 89%). La proportion de salariés à temps partiel est de 64,1% pour les femmes et de 35,2% pour les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe à 52,8%. Le taux d'occupation moyen des salariés à temps partiel est de 69,7% chez les femmes et de 72,5% chez les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe ainsi à 70,4%.

4.3.3 Structure par âge et répartition par genre

L'âge moyen du personnel d'Innosuisse est de 41,5 ans (femmes: 41,3 ans, hommes: 42 ans). La répartition par genre est de 61% pour les femmes et de 39% pour les hommes. La proportion de femmes occupant une fonction de cadre (≥ classe de salaire 24) est de 45% pour les femmes et de 55% pour les hommes. Les directives de la Confédération concernant la proportion de femmes sont dépassées. L'objectif concernant la proportion d'hommes n'est tout juste pas atteint.

4.3.4 Langues

Innosuisse encourage le plurilinguisme et a réalisé un inventaire des connaissances linguistiques en 2021. Les conclusions de celui-ci sont intégrées dans les statistiques ci-dessous. La plupart des communications internes et externes se font en plusieurs langues.

La majorité des collaborateurs d'Innosuisse (74,7 pour cent) sont de langue maternelle allemande. La proportion de collaborateurs de langue maternelle française (18,4 pour cent) et italienne (4,6 pour cent) est actuellement encore inférieure aux valeurs cibles, mais elle s'est à nouveau légèrement améliorée. Un collaborateur (1,1 pour cent) est de langue maternelle romanche et un collaborateur (1,1 pour cent) est de langue maternelle anglaise. Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont plurilingues, 28,7% d'entre eux ont deux langues maternelles et 3,5% en ont trois. Pour accomplir les tâches liées à l'encouragement de l'innovation, il est important que les collaborateurs disposent de connaissances dans une deuxième langue nationale. De plus, la maîtrise de l'anglais est indispensable pour la grande majorité d'entre eux.

4.3.5 Rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel – départs à la retraite, fins de contrat à durée déterminée, résiliations du contrat par les employés et licenciements par l'employeur – est calculé en fin d'année par rapport à l'effectif total. Celui-ci comprend toutes les fonctions rémunérées par un salaire mensuel, quel que soit le niveau hiérarchique. Ne sont pas pris en compte les apprentis, les stagiaires universitaires, les membres des organes de milice (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation) et les expertes et experts.

En 2021, le taux de rotation s'est établi à 6,0% (2020: 7,6%) : 3 départs volontaires (2020 : 5) sont intervenus, portant ainsi le taux de rotation volontaire à 3,6%. Les départs d'un commun accord sont au nombre de 2 (2020: 1) (taux de rotation involontaire de 2,4%).

Fin 2021, 9 salariés (2020: 8) avaient un contrat à durée déterminée, dont 4 (2020: 3) ont commencé leur activité en 2021.

Le taux de retour des parents après un congé maternité est toujours de 100%.

4.3.6 Places d'apprentissage

Depuis le 1^{er} août 2020, Innosuisse forme une apprentie employée de commerce (CFC). A partir de l'été 2022, Innosuisse pourvoira une place d'apprentissage supplémentaire pour un(e) employé(e) de commerce CFC.

4.3.7 Emploi de personnes en situation de handicap

Innosuisse n'emploie actuellement pas de personnes en situation de handicap.



4.3.8 Analyse de salaires et salaire moyen

Innosuisse a effectué une analyse de l'égalité salariale au cours de l'année sous revue, qui n'a pas révélé d'effets statistiques significatifs liés au genre.

La classe de salaire de la Directrice est fixée dans l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse. Le Conseil d'administration détermine la classe de salaire des autres membres de la Direction.

Le salaire de base moyen annuel pour 2021 a été de 119'741 francs (2020 : 121'176 francs) par extrapolation à un taux d'occupation de 100%.

5 Liens d'intérêts (art. 17, al. 3 LASEI)

5.1 Disposition légales

Contrairement à la plupart des unités de la Confédération devenues autonomes, les dispositions légales relatives aux liens d'intérêts ne s'appliquent pas seulement aux membres du Conseil d'administration, mais aussi à ceux du Conseil de l'innovation et aux expertes et experts :

- Les candidats à l'élection au **Conseil d'administration** (CA) doivent déclarer leurs liens d'intérêts au Conseil fédéral (art. 6, al. 3 LASEI).
- Les candidats à l'élection au **Conseil de l'innovation** (CI) doivent déclarer leurs liens d'intérêts au Conseil d'administration (art. 9, al. 5 LASEI).
- Les dispositions de l'art. 9, al. 5, relatives à la publication des intérêts s'appliquent par analogie aux **expertes et experts** élus par le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration adopte les mesures d'organisation qui sont nécessaires pour préserver les intérêts d'Innosuisse et prévenir les conflits d'intérêts (art. 6, al. 5 LASEI).

5.2 Règles de conduite

Depuis le début des activités d'Innosuisse (le 1^{er} janvier 2018), les règles de conduite en vigueur sont concrétisées dans différents documents :

- Code de conduite Innosuisse
- Directive du Conseil d'administration → « Liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration, des membres du Conseil de l'innovation et des expertes et experts »

Pour les collaboratrices et collaborateurs d'Innosuisse, une consigne de la Direction règle la gestion des « conflits d'intérêts, opérations pour compte propre, activités accessoires, dons, autres avantages et invitations ».



5.3 Sensibilisation

En vertu de la LASEI, de la directive du Conseil d'administration et en accord avec le Président du Conseil d'administration, les liens d'intérêts déclarés des personnes de milice travaillant pour Innosuisse (Conseil d'administration, Conseil d'innovation, expertes et experts) sont soumis au moins une fois par mandat à une vérification conforme à la protection des données (dite « reputable background screening/check »). Les résultats sont soigneusement examinés par le service de conformité et l'ACC avant d'être portés à la connaissance des différentes personnes concernées. En cas de doute, ces dernières doivent s'expliquer.

Toutes les personnes soumises à l'obligation de déclaration sont régulièrement invitées à vérifier leurs liens d'intérêts déclarés et à les actualiser si nécessaire.

5.4 Traitement

Le rapport de conformité trimestriel est directement adressé au Conseil d'administration et est préalablement traité de manière approfondie par l'ACC. Celui-ci comprend :

- Résumé de la modification des liens d'intérêts (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts), y compris le détail des mutations des membres du Conseil d'administration
- Aperçu des conflits d'intérêts déclarés et des récusations (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts, Direction et collaboratrices et collaborateurs) dans les affaires courantes
- Résultats sommaires sur les « reputable background screening/check » effectués

5.5 Evénements particuliers

Il n'y a pas d'événements particuliers. Les dispositions existantes permettent d'obtenir des informations de qualité et de minimiser les risques potentiels (réputation, répétition de procédures administratives, etc.).

5.6 Publication

Les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil fédéral sont publiés dans l'annuaire de la Chancellerie fédérale conformément à l'art. 8k, OLOGA.

Les liens d'intérêts des membres élus du Conseil de l'innovation et des experts élus sont publiés sur le site Internet d'Innosuisse.

Au 31 décembre 2021, Innosuisse gérait 1132 liens d'intérêts de 235 personnes (VR : 7, IR : 23, EXP : 205). Le résumé sommaire figure à l'annexe du présent rapport annuel.

5.6.1 Changements 2021 au sein du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2021, les changements survenus dans les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Nom	Prénom	Liens d'intérêt	Fonction	Entrée en fonction	Départ
Haemmerli	Trudi	SNGLR Digital AG	Venture Partner	01.01.2021	
Vaccaro	Luciana	Swissuniversities	Präsidentin Kammer FH	01.06.2021	
Vaccaro	Luciana	Istituto Italiano di Tecnologia (IIT)	Verwaltungsratsmitglied	02.11.2021	

5.6.2 Conseil d'administration (art. 6, al. 7 LASEI)

Détails voir Annuaire de la Chancellerie fédérale	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Kudelski André	Président et Administrateur Délégué Kudelski SA, Cheseaux-sur-Lausanne	Oui (24)	Non	Oui (1)	Oui (3)
Bugnion Edouard	Vice-Président et professeur EPFL, Lausanne	Oui (7)	Non	Non	Non
Calame Thierry	Rechtsanwalt und Partner Lenz & Staehelin, Zürich	Oui (1)	Non	Oui (3)	Non
Haemmerli Trudi	Managing Director TruStep Consulting GmbH, Basel	Oui (3)	Non	Oui (3)	Non
Illy Marco	Managing Director The Medical Supply Company of Switzerland (MSCS) Ltd.	Oui (3)	Non	Non	Non
Thibaudeau Nicola	CEO MPS Mirco Precision System, Biel	Oui (10)	Non	Non	Oui (1)
Vaccaro Luciana	Rektorin Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale HES-SO, Delémont	Oui (9)	Non	Non	Non

5.6.3 Conseil de l'innovation (art. 9, al. 7 LASEI)

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Ambros Reinhard Johann	pensioniert	Oui (9)	Non	Non	Non
Bazin Jean-Luc	Swatch Group RD Ltd, CEO, Head of Technology Scouting	Oui (2)	Non	Non	Non
Brown David	Logan Brown Sàrl, Director	Oui (4)	Non	Non	Oui (1)
Casanova Nicoletta	FEMTOprint SA, CEO/President	Oui (2)	Non	Oui (4)	Oui (1)
Copéret Christophe	ETH Zurich, Professor	Oui (7)	Non	Oui (2)	Oui (2)
Demen-Meier Christine	Gesthôtel Sàrl, Ecoles des Roches, Managing Director	Oui (2)	Oui (1)	Oui (1)	Non
De Tonnac Alisée	Seedstars World SA, CEO	Oui (4)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Dransfeld Clemens	TU Delft, Professor of Aircraft Manufacturing Technologies	Oui (2)	Non	Non	Non
Ernst Bettina	PRECLIN Biosystems AG, CEO	Oui (13)	Oui (1)	Non	Non
Eschermann Bernhard	ABB, CTO Industrial Automation	Oui (3)	Oui (1)	Non	Non
Hemmer Frédéric	CERN, Chef du Département des Technologies de l'information	Non	Non	Non	Non
Heuberger Renat	South Pole Holding SA, CEO	Oui (5)	Non	Non	Non
Keller Emanuela	UniversitätsSpital Zürich, Leitende Ärztin	Oui (4)	Oui (1)	Oui (10)	Non
Lucchina Massimo	CYSEC	Non	Non	Non	Non
Nasciuti Adriano	SUPSI, Institutsleiter (MEMTi)	Oui (2)	Non	Non	Non
Puschmann Thomas	FinTech Innovation Universität Zurich, Director Swiss FinTech Innovation Lab	Non	Oui (2)	Oui (3)	Non
Renaud Philippe	EPFL, Professeur ordinaire	Oui (5)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Richdale Kelly	Diem Networks, Head of Business Development & Partnerships	Oui (1)	Non	Non	Oui (2)
Rüttimann Christoph	Bystronic Group, Chief Technology Officer	Oui (3)	Non	Oui (1)	Non
Tzonis Stelio	Eduxia SA, Senior Consultant	Oui (2)	Non	Non	Non
Wyden Guelpa Anja	civicLab, CEO	Oui (7)	Oui (1)	Non	Non
Zwinggi Alois	World Economic Forum, Member of the Managing Board	Oui (5)	Non	Non	Oui (1)

5.6.4 Direction (art. 17, al. 3 LASEI)

Selon déclarations	Fonction	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Eggimann Annalise	Directrice	Oui ⁹	Non	Non	Non
Gruhl-Bégin Dominique	Cheffe de la division Scène entrepreneuriale et relève	Non ¹⁰	Non	Non	Non
Pauchard Marc	Chef de la division Transfert de savoir & Collaborations internationales	Oui ¹¹	Non	Non	Non
Plattner Barbla	Cheffe de la division Développement des talents et de l'organisation	Non	Non	Non	Non
Russi Thomas	Chef de la division Encouragement des projets et des programmes	Non	Non	Non	Non
Walti Gérald	Chef de la division Finances et opérations	Oui ¹²	Non	Non	Non

⁹ Membre du Conseil de la Croix-Rouge depuis 2018. Présidente de l'association cantonale bernoise de la Croix-Rouge depuis 2014

¹⁰ Membre du jury du Swiss Innovation Forum (SIF) et du jury du Female Innovation Forum (FIF)

¹¹ Membre du jury du Prix à l'Innovation, canton de Fribourg (décerné tous les deux ans)

¹² Membre du conseil d'administration de Walti AG Seon

5.6.5 Experts (art. 10, al. 2 LASEI)

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Albert Patrick	ARI-SO, Director of platinn coaching services	Oui (3)	Non	Oui (2)	Non
Ambrosetti Gianluca	Synhelion SA, Directeur	Non	Non	Non	Non
Andersen Marilyne	EPFL, Professeure OCULIGHT Dynamics GmbH, Co-Founder and Managing Director	Oui (6)	Non	Non	Oui (1)
Angelidaki Irini	Technical University of Denmark Professor	Non	Non	Non	Non
Ayer Serge	HEIA-FR, Professor	Oui (1)	Non	Non	Non
Bally Christoph	CTC Resourcing Solutions, Senior Consultant	Non	Non	Non	Non
Barth Martin	World Tourism Forum Lucerne, CEO	Oui (5)	Non	Non	Non
Basin David	ETH Zürich, Professor	Oui (4)	Oui (3)	Non	Non
Baumgartner Daniel	ZHAW, Dozent	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Bénard Michel	Michel Benard, entreprise individuelle	Oui (1)	Non	Non	Non
Bendjouya Patrice	Valmetrics Sàrl, Managing Partner	Non	Non	Oui (2)	Non
Berchtold Christian	Fachhochschule Nordwestschweiz, WiMa	Non	Non	Oui (4)	Non
Bernard André	Matriq AG, CEO and Founder	Oui (3)	Non	Non	Non
Bernasconi Andrea	Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Professeur de construction en bois	Oui (3)	Non	Oui (2)	Non
Betschon Elsbeth	Clenia Littenheid AG, Leiterin Organisationsentwicklung und Qualitätsmanagement	Oui (1)	Non	Non	Non
Bignens Serge	Berner Fachhochschule, Professor and Head of Institute for Medical Informatics	Oui (9)	Oui (2)	Non	Non
Bluhm Alves Bernardo	Zoundream AG, CFO	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
Bocek Thomas	OST Ostschweizer Fachhochschule, Dozent	Oui (3)	Non	Oui (4)	Non
Böhni Peter	Bühler AG, Innovation Consultant	Non	Oui (1)	Non	Non
Bonmarin Mathias	ZHAW, Senior Lecturer	Oui (1)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Bortot Sara	SUPSI, Doctent Royal Instit. of Technology, Researcher	Non	Non	Non	Non
Botha Roelene	RhySearch, Division Manager	Oui (2)	Non	Non	Non
Breme Katharina	ELSA-Mifroma Gruppe, Executive Board Member, Head of Quality, Innovation and Technology	Non	Non	Non	Non
Buchmann Marco-Andrea	Laval Science AG, Head of Research	Oui (1)	Non	Non	Non
Buhler Peter	IBM Research GmbH, Distinguished Research Staff Member	Oui (1)	Non	Non	Non
Bütikofer Meike	Bütikofer AG, Inhaberin	Oui (6)	Non	Non	Non
Castrovinci Cercatore Andrea	SUPSI, Professor	Oui (2)	Non	Oui (1)	Oui (1)
Claesson Ulf	Clinerion Ltd, CEO BLR&Partner AG, Partner ETH Zurich, Dozent	Oui (8)	Non	Non	Non
Conte Enrico	ABB Schweiz AG, R&D Project Manager, Substation Service Technology	Non	Non	Non	Non
Cornella Sandro	Cornella Consulting Makora AG, CEO	Oui (4)	Oui (1)	Non	Non
Curtin François	GeNeuro SA, Chief Operation Officer HUG, Médecin associé (20%)	Oui (6)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Dalessandro Luca	Etix GmbH, Managing Director	Oui (11)	Non	Non	Non
Darby Sarah	University of Oxford Associate Professor Oxford Insight, Partner	Non	Non	Non	Non
De Haan Peter	EBP Schweiz AG Leiter Geschäftsbereich, Mitglied GL, Partner	Oui (2)	Non	Non	Oui (2)
Degen Thomas	Stimit AG, CTO	Non	Non	Non	Non
Delidais Alexandre	AXA Technology services Advanced Engineering Lab SA, General Manager	Oui (1)	Non	Non	Non
Demarmels Anton	AND innovation GmbH, Geschäftsführer	Oui (2)	Oui (1)	Oui (2)	Non
Di Tomaso Fabiano	Seedstars SA, Contractor Agreement	Non	Non	Non	Non
Dietrich Philipp	Philipp Dietrich Unternehmensberatung	Oui (2)	Non	Non	Non
Draeger Nicholas	Giblot Food and Health GmbH, Director	Oui (13)	Non	Non	Non
Dubois Ferriere Henri	12th Ave Labs Sàrl, Directeur	Nein	Non	Non	Non
Eichlseder Helmut	Technisches Büro Einzeluntern. Technische Uni. Graz Institutsleiter	Oui (3)	Non	Oui (1)	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
El Maliki Tewfiq	Hépia HES-SO, Professeur	Oui (2)	Non	Non	Non
Ellenberger Urs	CIMCOM Engineering AG, CEO, CTO, president supervisory board, owner	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
Eschmann Michael	Freelance consulting (phasing out) Mpower Ventures AG, COO	Oui (4)	Non	Oui (1)	Non
Eugster-Meier Elisabeth	Bern Fachhochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften Abteilungsleiterin Food Science & Management	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Favre Martine	RAPP Techniques du bâtiment	Non	Non	Non	Non
Fazan Pierre	Micron Technology Belgium, on Site R&D Manager	Oui (2)	Oui (4)	Oui (1)	Non
Fechner Hubert	Fachhochschule Technikum Wien, Lecturer, Professor	Oui (1)	Oui (2)	Oui (1)	Non
Fenacci Damon	OneOverZero AG, Senior Software Developer	Non	Non	Non	Non
Fink Olga	ETH Zurich Assistant professor of Intelligent Maintenance Systems	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Fisch Manfred Norbert	EGSplan, Einzel. – Teilhaber Technische Uni. Braunschweig Uni Prof. Institutsleiter	Oui (5)	Non	Non	Non
Föhn Heidrun	Rotmont GmbH, CEO ZHdK, Wissenschaftliche Mitarbeiterin	Non	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Forrer Martin	FISBA AG, senior VP business development	Oui (1)	Non	Non	Non
Freitag Ruth	Universität Bayreuth Professorin	Oui (6)	Non	Non	Non
Frey Peter	Pensioniert	Oui (1)	Non	Oui (4)	Oui (1)
Fuhrmann Henning	Siemens Schweiz AG Head of Pre-Development	Oui (2)	Oui (1)	Non	Oui (1)
Fussenegger Martin	ETH Zurich, Professor	Oui (3)	Oui (1)	Oui (1)	Non
Gaemperle Philippe	Strategic Setup Sàrl, associé Race for Water Fondation, Directeur de projets	Oui (1)	Non	Oui (8)	Non
Gambardella Antonio	FONGIT, Directeur	Oui (13)	Non	Oui (1)	Non
Gantenbein Dieter	KISTERS Schweiz GmbH Sales Manager	Non	Non	Non	Non
Gasser Marc	Aioma AG, CEO ZHAW, Dozent	Non	Non	Non	Oui (1)
Genoud Dominique	Loutze Informatique, entreprise individuelle Datastory Sàrl, partenaire Haute Ecole Valaisanne, Professeur	Non	Non	Non	Nein
Gianella Sandro	EngiCer SA, CEO	Oui (1)	Non	Non	Non
Gillingham Dennis	Universität Basel Professor of Organic Chemistry	Non	Non	Non	Non



Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	Girardin François	CHUV, associate professor	Oui (1)	Oui (2)	Non
	Gisler Monika	Universität Zürich, Dozentin Unternehmen Geschichte Dr. Monika Gisler, Inhaberin	Non	Oui (1)	Non
	Glöss Alexia	Eugster / Frismag AG, Head of Development Laboratory	Oui (1)	Non	Non
	Grauschopf Ulla	Hoffmann-La Roche AG, Head of Device and Packaging Development	Oui (1)	Non	Non
	Grunder Sergio	Specialty electronic material Switzerland GmbH, Associate scientist	Non	Non	Non
	Guarella Alexis	Supercomputing Systems AG, Department Head	Non	Non	Non
	Gubner Andreas	Hochschule für angewandte Wissenschaften München Professor	Oui (2)	Non	Non
	Gurtner Pascal	Helvetia Versicherungen, Senior Innovation Manager	Oui (3)	Oui (2)	Non
	Guye Patrick	Rejuveron AG COO ad-interim über Helvetic Payroll Zurich AG	Non	Non	Non
	Gygax Ruedi	Pensioniert	Oui (2)	Non	Oui (7)
	Gysin Hans Jürg	Xylosch AG, Geschäftsführer	Oui (1)	Non	Non
	Haarla Liisa	Fingrid Oyj Senior Advisor	Non	Non	Oui (1)

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Hacklin Aino	Credit Suisse (Schweiz) AG, Vizepräsidentin Sustainability, Reasearch, Investments Products	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
Hagmann Jean-Philippe	Innopunkt GmbH, Vorsitzender der Geschäftsleitung	Non	Non	Non	Non
Hahn Horst Werner	Karlsruhe Institute of Technology Geschäftsführender Direktor Instituts Nanotechnologie	Oui (6)	Non	Oui (7)	Non
Hanschlin Edmund	Land Nordrhein-Westfalen Universitätsprofessor	Nein	Non	Non	Non
Häring Daniel	HD Partners, CEO and Founder	Oui (1)	Non	Non	Non
Häusler Jean-Marc	Roche Pharma Schweiz AG, Country Medical Director	Oui (2)	Non	Non	Non
Heinemann Gereon	SLM Solutions Group AG, CTO Art in Motion Hei-Tec, Einzelunternehmen	Non	Non	Non	Non
Heinlein Bernd	Alcon/Grieshaber AG	Non	Non	Non	Non
Hennebert Jean	HES-SO, HEIA-FR, Professor	Non	Oui (1)	Oui (2)	Non
Herrmann Peter	PharmaCons, Teilzeitarbeit	Non	Non	Oui (2)	Non
Hermle Sandra	BFE Bereichsleiterin Forschungsprogramm Bionergie	Oui (3)	Oui (1)	Non	Non



Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Hilb Michael Dominik	DBP Holding AG, VRP und Delegiert	Oui (15)	Oui (1)	Oui (8)	Non
Hofmann Jessica	GreenFuelHub, Geschäftsführerin und Consultant	Non	Non	Non	Non
Holtz Ronald	FHNW Professor	Oui (4)	Non	Oui (3)	Non
Huber Stephan Gerhard	Pädagogische Hochschule Zug, Leiter F&E, Leiter IBB	Oui (4)	Oui (1)	Oui (3)	Non
Hutter Andreas	CSEM Section Head	Non	Non	Non	Non
Ilic Alexander	ETH Zürich, ETH AI Center, Executive Director	Oui (5)	Non	Oui (3)	Non
Johler Sophia	University of Zürich, Research Group Leader	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Jorde Klaus	KJ Consult, Einzelunternehmen SJE Ecohydraulics Engineering, Teilhaber und Geschäftsführer, Wasserkraft Musikinsel Zahn / Jorde GmbH, Teilhaber und Geschäftsführer	Non	Oui (1)	Non	Oui (1)
Jörg Pieder	ABB Schweiz AG, Senior Principal Engineer im Drive System Consulting	Oui (3)	Non	Non	Non
Kaiser Ulrich	Duale Hochschule Lörrach, Hochschul-lehrer	Oui (2)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	Kaltschmitt Martin	Technische Universität Hamburg Institutsleiter, Universitätsprof.	Oui (14)	Non	Non
	Karrer-Rüedi Erna	Eos Entrepreneur Foundation Personengesellschafterin	Oui (2)	Non	Non
	Keel Hanspeter	OST Ostschweizer Fachhochschule, Professor Aira Alta, Gründer	Oui (2)	Oui (2)	Non
	Koch Guido	Amphilix AG, Partner	Non	Non	Oui (2)
	Kocher Christoph	Landquart AG, Leiter Forschung & Entwicklung	Non	Non	Non
	Kohl Thomas	Karlsruher Institut für Technologie Professor Geothermie	Non	Non	Non
	Koirala Binod Prasad	Empa, Eidg. Materialprüfungs-und Forschungsanstalt, Scientist	Oui (1)	Non	Oui (4)
	Kottmann Markus	Hochschule Technik Rapperswil Professor / Institutspartner	Non	Non	Oui (1)
	Kraehenbuehl Thomas	Galderma SA	Oui (1)	Non	Non
	Krauthammer Michael	University of Zürich, Professor	Oui (2)	Non	Oui (1)
	Kuehni Morgane	Haute école de travail social et de la santé de Lausanne, Professor	Oui (1)	Oui (1)	Non
	Kuhn Julia	Julia Kuhn Design & Inno., Einzelfirma KPT, Innovation Managerin	Non	Non	Oui (3)

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
La Mesa Andrea	Binomial Eleven Sagl, Management Manager	Non	Non	Non	Non
Laue Carsten	Thrust CL Sàrl, Teilhaber und Direktor	Non	Non	Non	Non
Leeds Jennifer	Novartis Inst. Biomedical, Exec. Director JA Leeds consulting	Oui (5)	Non	Non	Non
Lefort François	HES-SO Genève, Professor	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
Lenz Barbara	DLR e.V. Direktorin des Instituts für Verkehrsfor- schung	Oui (9)	Oui (4)	Oui (3)	Oui (2)
Lerch Hans-Ulrich	Lerch Verfahrenstechnik Schaffner Smart Solutions AG, Projektleiter	Non	Non	Non	Non
Lichtenberger Bianka	Fachhochschule Graubünden Professor/ ANGroup GmbH	Non	Non	Non	Non
Lipps Georg	FHNW Dozent	Non	Non	Non	Non
Loeillot Nicolas	Tech4Eva.ch, co-Founder and Mentor	Non	Non	Oui (2)	Non
Lohan Katrin Solveig	OST – Ostschweizer Fachhochschule, Cam- pus Buchs, Dozentin	Oui (1)	Non	Non	Non
Lukas Wilma	W Life Sciences Directrice	Oui (4)	Non	Non	Non
Lünenburger Lars	Hocoma AG, Head of Global Intellectual Property Management	Oui (1)	Oui (1)	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération	
	Maier Edith	FHS St Gallen, Professorin für Wirtschaftsinformatik	Non	Non	Oui (1)	Non
	Mathys Nicole	Bundesamt für Raumentwicklung Sektionschefin Uni of Neuchâtel Lecturer, Adjunct Prof.	Non	Oui (1)	Non	Oui (2)
	Mehta Farhad	HSR Hochschule für Technik Rapperswil, Professor	Non	Non	Non	Non
	Merbold Hannes	Fachhochschule Graubünden, Head of Research und Professor	Non	Non	Non	Non
	Messmer Peter	SUVA, Arzt	Oui (4)	Non	Non	Non
	Meuwly Philippe	Novipart Sàrl, owner&managing director Pharmalp SA, CEO/VP R&D	Oui (2)	Non	Non	Non
	Miners James	FONGIT, Senior Advisor	Non	Non	Oui (1)	Oui (1)
	Minsch Rudolf	Economiesuisse, Chefökonom	Oui (12)	Non	Non	Oui (1)
	Moesching Sylvain	netSME Consulting Sàrl Consultant	Non	Non	Non	Non
	Mohajeri M. Hasan	Swissmedic, Preclinical Reviewer	Non	Non	Oui (1)	Non
	Mozzetti Rohrseitz Valeria	Adolphe Merkle Institute, Manager Technology Transfer and Innovation	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	Mueller Kaspar	Syngenta Crop Protection AG, Marketing / Innovation Manager	Non	Non	Non
	Muntwyler Urs	Ingenieurbüro Muntwyler Einzelunternehmen Bernser Fachhochschule Professor / Leiter PV Labor	Oui (2)	Non	Non
	Muralt Rolf	MobiledgeX Vice President of Product Management	Nein	Non	Non
	Murone Maximilien	Avrion Therapeutics AG	Oui (1)	Non	Oui (1)
	Naef Reto	Topadur Pharma AG, Founder - CEO	Oui (4)	Oui (1)	Nein
	Neuenschwander Beat	Berner Fachhochschule Technik und Informatik, Professor für angewandte Lasertechnologie	Non	Non	Oui (2)
	Niederberger André	VirtaMed AG, Product Manager	Non	Non	Non
	Nolte Lutz-Peter	Universität Bern, Dozent Insel Gruppe AG, Geschäftsführer imaging center	Oui (1)	Non	Non
	Nordmann Gero	Glatt GmbH, Head of New Businesses	Oui (1)	Non	Non
	Nowak Stefan	NET Nowak Energie & Technologie AG Managing Director	Non	Oui (1)	Oui (3)



Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	Olbert-Bock Sibylle	OST Ostschweizer Fachhochschule, Leiterin Kompetenzzentrum	Oui (2)	Non	Non
	Oreibi Colucci Abir	Lift Events Sàrl, Directrice	Oui (7)	Non	Non
	Ozyhar Tomasz	Omya International AG Project Engineer Forestry & Engineered Wood Applications	Non	Non	Non
	Pahud Pierre	Rollomatic SA, interventions sur mandats	Oui (2)	Oui (1)	Non
	Paice Andrew	Hochschule Luzern, Leiter iHomLab	Non	Non	Oui (1)
	Pallotta Vincenzo	HEIG-VD, Professeur associé	Oui (1)	Non	Oui (4)
	Pasqualini Isabella	École nationale supérieure d'architecture de Versailles Universita luav di Venezia Space media	Non	Non	Non
	Perriard Yves	EPFL, Professeur titulaire	Oui (3)	Oui (1)	Non
	Perroud Sébastien	IAR Group Holding AG, Chairman & Group CEO	Oui (3)	Non	Non
	Pichelin Frédéric	Berner Fachhochschule, Professeur	Oui (3)	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Pier Harald	Cenogent GmbH, Personengesellschaft	Oui (1)	Non	Non	Non
Pooyans-Weihs Ladan	Hochschule Luzern, Dozentin	Non	Non	Non	Non
Portier Reinhart Nina	Reinhart Capital, Partner	Oui (5)	Non	Oui (1)	Non
Radtke Barbara	Goldstück AG / Goldstück at home Inhaberin, Präsidentin	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Rauschenberger Jens	Proceq AG, Head of Optics	Non	Non	Non	Non
Reinert Felix	ProtoShape 3D-Printing AG, CEO	Oui (5)	Non	Non	Non
Revol Vincent	CSEM SA	Oui (1)	Non	Non	Non
Righi Marcello	ZHAW Professor	Oui (5)	Non	Non	Non
Roduit Johann	Conexkt Sàrl, Partner BC Registry Services, Inhaber	Oui (4)	Non	Oui (9)	Non
Rohrseitz Nicola	Cisco Systems International Sàrl Technology Strategist	Oui (4)	Non	Non	Non
Romanyuk Andriy	Glas Trösch AG, Head R&D Coatings	Oui (1)	Non	Non	Non
Rosenthal Matthias	ZHAW School of Engineering Dozent	Oui (1)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Rösler Ursula	KLS Martin Group, Manager of global regulatory Affairs	Non	Non	Non	Non
Ruhstaller Beat	Fluxim AG, CEO ZHAW School of Engineering	Oui (1)	Non	Non	Non
Rupenyan-Vasileva Alisa	Inspire AG, Group leader ETH Zürich, Senior Scientist	Non	Non	Oui (1)	Non
Sauer Alexander	Institut für Energieeffizienz der Uni Stuttgart, Direktor Faunhofer IPA Sauer GmbH, Teilhaber	Oui (3)	Oui (1)	Oui (1)	Non
Schaffner Beatrice	Schaffner Smart Solutions AG, Owner and CEO	Non	Non	Oui (2)	Non
Schalcher Hans-Rudolf	Dr. H.R. Schalcher Einzelunternehmen	Oui (2)	Oui (1)	Non	Oui (2)
Schegg Roland	HES-SO Valais Professeur ordinaire	Oui (2)	Non	Non	Non
Schlapbach Louis	Pensioniert	Non	Non	Oui (5)	Oui (1)
Schock Birgitta	Schock + Guyan Architekten GmbH, Partnerin	Oui (4)	Oui (1)	Oui (3)	Non
Schwarz Margrit	BlackWay Biosciences AG, Partnerin	Oui (5)	Non	Non	Non
Segu Patrizio	BrainServe SA, Director	Oui (3)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Seitz Antje	Deutsches Zentrum für Luft und Raumfahrt e.V Abteilungsleiterin	Oui (1)	Non	Oui (3)	Non
Servatius Hans-Gerd	Competivation Consulting UG & Co KG Personengesellschafter	Non	Oui (1)	Oui (3)	Oui (1)
Siddiqi Gunter	Bundesamt für Energie Fachspezialist Energieforschung	Oui (1)	Non	Oui (1)	Oui (1)
Silacci Pablo	Agroscope Responsable groupe de recherche biologie animale	Non	Non	Non	Non
Silvestri Marco	SUPSI, Research lecturer Universita degli Studi di Parma, Researcher	Oui (2)	Non	Non	Non
Sinues Pablo	Universität Kinderspital beider Basel Tenure Track Assistant Professor	Oui (2)	Non	Non	Oui (1)
Spieldenner Jörg	Lungenliga Schweiz, Direktor	Oui (2)	Non	Non	Oui (1)
Stadelmann-Steffen Isabelle	Universität Bern Ausserordentliche Professorin	Non	Oui (1)	Non	Oui (1)
Stricker Christian	Agn Genetics GmbH, owner / CEO / Leading Scientist	Non	Non	Non	Non
Stuker Florian	Eidgenössisches Institut für Metrologie METAS, research scientist	Non	Oui (1)	Oui (2)	Non
Taipale Marioni Tuula	PM-Pro GmbH, Gründerin	Oui (1)	Non	Non	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	Thalmann Philippe EPFL Professor	Oui (4)	Oui (3)	Non	Non
	Trommsdorff Ulla Sulzer Chemtech AG Manager Polymer R&D	Non	Non	Non	Non
	Umbach Eberhard Pensioniert	Ja (5)	Non	Non	Non
	Valente Anna SUPSI, Head of Automation, Robotics and Machines Laboratory	Non	Non	Oui (3)	Non
	Venguerenko Maria Consulat Général de France/Business France en Suisse	Non	Non	Non	Oui (1)
	Voirol Christian Haute Ecole Arc Santé, Professeur	Oui (1)	Oui (1)	Non	Non
	Völkel Reinhard SUSS MicroOptics SA, CEO	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
	Wälder Georg Hepia, HES-GE Professor HES	Non	Non	Non	Non
	Weber Christine Weber venturize, Einzelunternehmen	Oui (2)	Oui (1)	Oui (1)	Non
	Wellinger Arthur Triple E&M Einzelunternehmen	Non	Non	Oui (4)	Non

Détails voir Homepage Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Westermann Dirk	Technische Uni. Ilmenau Universitätsprofessor Westermann Dirk, Inhaber	Oui (5)	Non	Non	Non
Winkler Cornelia	Winkler Ingénieurs SA, Geschäftsführerin und Inhaberin CSD Ingenieure AG, Projektleiterin	Non	Oui (2)	Non	Oui (2)
Zehringer Raymond	Glas Trösch Alsace SA, Geschäftsführer	Oui (2)	Non	Non	Non
Zimmerli Lukas	Wunschsicht GmbH, Geschäftsführer Universitätsspital Zürich	Oui (2)	Non	Non	Non
Ziolek Carsten	OST – Ostschweizer Fachhochschule, Campus Buchs, Professor und Leiter Fachabteilung Systemtechnik	Oui (2)	Non	Non	Non
Zryd Amédée	Synova SA, Director R&D and Applications	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
Zuo Gillet Lan	EPFL Innovation Park, Directrice Adjointe	Non	Non	Non	Non
Zürcher Olivier	Waat4U Sàrl, Consultant en Engineering	Non	Non	Oui (1)	Non